Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [x] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [x] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [x] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [x] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Continuous pagination/ Pagination continue
- [ ] Includes index(es)/ Comprend un (des) index

Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:

- [ ] Title page of issue/ Page de titre de la livraison
- [ ] Caption of issue/ Titre de départ de la livraison
- [ ] Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

La Convention de Réciprocité Laurier

1911

FC553
R4
C65
C.2

La Réciprocité avec les Etats-Unis

Le 27 janvier 1911, le gouvernement du Canada a signé avec le gouvernement des Etats-Unis une convention établissant entre les deux pays un nouveau régime douanier, comportant la liberté d'échange entre les produits naturels et un abaissement de tarif sur un nombre limité d'objets manufacturés.

L'objet de cette convention est, de la part du Canada, de mettre en pratique le régime de réciprocité des produits naturels réclamé de tout temps par les cultivateurs du Canada et, plus énergiquement encore dans ces derniers temps, par les agriculteurs de l'Ouest.

En mettant le cultivateur canadien à même de disposer de ses produits de la meilleure façon qu'il lui plaira; en lui procurant le moyen d'atteindre librement l'immense marché américain qui est à ses portes, le gouvernement Laurier est convaincu d'avoir accompli une oeuvre salutaire et profitable pour le pays.

Il a profité, pour ouvrir ces nouveaux débouchés, du moment où le Canada jouit d'une prospérité inouïe à laquelle les adversaires mêmes du gouvernement Laurier SONT OBLIGES DE RENDRE HOMMAGE.

Afin de répondre aux besoins d'épanouissement engendrés par cette prospérité croissante; pour créer de nouvelles issues par lesquelles la population agricole puisse utiliser les produits de son développement; pour que cette croissance nationale qui ne fait que commencer ne soit pas étouffée plus tard dans les étroites limites de frontières artificielles: pour que le Canada ne soit pas menacé de s'étioler avant peu faute d'air et d'espace, le gouvernement a voulu lui fournir *un immense territoire sur lequel il pourra répandre à son gré le surplus de ses produits.*

Voilà l'objet de la Convention de Reciprocité:

Réparer **les mécomptes du** ***passé*** **;**

Utiliser **les facilités du** ***présent*** **;**

Assurer **les promesses de** ***l'avenir.***

La grande masse des cultivateurs du Canada accueille avec joie cette mesure libératrice.

Les cultivateurs représentent 63 pour cent de la population du Canada; nous avons donc le droit de dire que *la masse du Canada approuve cette mesure.*

Mais il y a un certain groupe composé de politiciens, de spéculateurs, de timorés et de théoristes qui cherchent à faire croire au peuple que son intérêt est de ne rien faire pour l'avenir, de se contenter de ce qui est, et d'oublier le passé.

Ces gens-là supplient qu'on ne fasse rien pour déranger leur paisible digestion.

Comme le richard qui a fait un bon dîner et qui ne veut pas qu'on le secoue, ces repus s'écrient en coeur:

"De grâce, nous sommes si bien, ne bougeons donc pas."

Et peu leur importe que d'autres veuillent améliorer leur position; que de jeunes cultivateurs désirent accroitre leur avoir; que des industriels nouveaux désirent se lancer dans le champ de la concurrence!

Pourquoi, répondent-ils, nous sommes si bien!

Eh bien le Canada n'écoute pas ces exhortations à la lâcheté.

LE CANADA, S'IL EST BIEN, VEUT ETRE MIEUX ENCORE.

Le cultivateur s'il vend ses produits un bon prix, veut en tirer tout l'avantage possible, en ne payant pas de droits pour réaliser son profit.

L'ouvrier qui, à certaines époques, est privé de s'offrir des aliments de luxe parceque les droits sont trop élevés veut pouvoir se les procurer tout comme les richards, qui s'arrondissent avec ces mêmes droits.

Le cultivateur qui pourrait cultiver le double de terre mais qui est obligé de se restreindre parceque les droits de douane l'empêchent de tirer partie d'une autre moitié de sa culture veut être à même de *dépenser toute son énergie et de doubler son travail et son bénéfice.*

Le fonctionnaire qui aimerait bien avoir des fruits toute l'année pour son déjeuner et qui ne peut pas se payer cette fantaisie salutaire à cause des droits imposés, veut pouvoir se procurer constamment tout ce qu'il désire.

TOUT LE MONDE DEMANDE LA RECIPROCITE.

Veut-on savoir *qui s'oppose à cette convention*?

Le *Free Press* de Winnipeg qui appartient à l'hon. M. Sifton l'a dévoilé, le lendemain même du jour où son patron prononçait à la Chambre des Communes un discours où il rompait avec le *parti des libéraux* pour se classer avec le *parti des millionnaires.*

Voici ce que disait le *Free Press* de Winnipeg:

Le Canada est un pays libre et chaque habitant a le droit d'exprimer son opinion dans le cas d'un changement aussi radical que celui qu'on propose dans ce projet de réciprocité. Quoiqu'il en soit, il existe des raisons de se demander si certains de ceux qui s'opposent surtout à ce projet de convention, ont calculé toutes les conséquences possibles de l'attitude qu'ils prennent. Il est certain qu'il existe une opposition indépendante et désintéressée, très forte même, à l'endroit de cette convention. Même un aveugle peut voir que cette agitation, dans une très large mesure, n'est pas spontanée. Elle est arrêtée, nourrie, annoncée et dirigée avec un brio qu'envieraient les gérants de théâtres. Quels sont ceux qui donnent le mot d'ordre! D'abord, cela va sans dire, les chefs du parti conservateur qui, réalisent combien l'occasion leur est favorable de combattre le Gouvernement avec toutes les ressources qu'ils ont à leur disposition. L'organisation secrète du parti à Toronto favorise de toutes ses forces cette propagande rageuse et déplorable. Elle rappelle avec délices l'affaire Dundonald; la question des Ecoles et la controverse relative à la création d'une marine de guerre. Toutes et chacune de ces agitations ont pris une portée terrifiante, s'il faut en croire le "News" et le "Telegram" qui battent la grosse caisse en vue de la guerre et qui font marcher leurs satellites dans une course effrénée. Ils ont jeté on s'en rappelllera, feu et flamme, mais personne n'a égalé sous ce rapport Brer. Wilson. Si les conservateurs de Toronto croient que l'heure et l'occasion favorable sont venues de se livrer à une autre éjaculation de cette nature, qu'ils agissent à leur guise, car ils ont peut-être besoin de ce remède assez souvent à seule fin de se soulager de cette oppression. Toutefois, il est parfaitement évident que l'on chauffe puissamment l'esprit de parti. Cette agitation qui a originé à Toronto, embrasse le centre indsutriel et commercial de l'Ontario et elle fait sentir ses effets par tout le Canada, mais elle couvre d'autres pouvoirs plus efficaces encore. Il est hors de doute que les intérêts du commerce organisés et puissants ont fait sentir toute leur énorme influence dans le but d'empêcher, si cela est possible, la ratification de ce traité. Il n'est pas difficile de connaitre les intérêts en jeu: ce sont principalement ceux des fabricants de l'Ontario. Qu'on gratte un manufacturier et l'on trouvera presque invariablement un adversaire invétéré de la réciprocité.

A Montréal, c'est le *Star* qui mène la danse, sous les mêmes auspices, avec en plus l'appui financier de la Ligue de Réforme du Tarif d'Angleterre.

Unionistes et Tarif Réformistes Anglais ont encore en caisse, parait-il, des fonds qui leur restent de leurs deux échecs successifs contre le gouvernement Asquith et cherchent à tout prix une revanche.

On a maintenant les DEUX PARTIES EN PRESENCE:

D'un côté, le peuple: travailleurs, producteurs et consommateurs qui demandent la réciprocité, et veulent *améliorer encore leur condition.*

De l'autre, les capitalistes: du Canada et de la Métropole qui trouvent que tout va très bien et qu'il n'y a *pas besoin d'amélioration.*

C'EST ENTRE CES DEUX PARTIS QUE LA LUTTE EST OUVERTE.

Nous allons exposer les arguments qui s'y déploient.

I

Historique de la Réciprocité.

Les Pèlerinages à Washington.

Les deux Partis en faveur de la Réciprocité.

Les Echappatoires.

L'Hon. M. Foster toujours partisan de la Réciprocité.

Assertions Erronées de l'Hon. C. Sifton.

Les Négociateurs.

Le Mandat.

Le Plébiscite.

Le Respect du Vœu Populaire.

Pourquoi ne pas attendre les Démocrates.

Le Subterfuge.

HISTORIQUE DE LA RECIPROCITE.

Il n'est pas exagéré de dire que l'histoire du développement économique du Canada se résume à une *lutte constante pour obtenir la réciprocité avec les Etats-Unis.*

Aussitôt que le pays eut repris son aplomb après les luttes de 37 et 38, le mouvement pour obtenir plus de facilités de relations avec les Etats-Unis se dessine et va constamment en grandissant.

En 1854, lord Elgin réussit à persuader aux autorités impériales que le seul moyen d'assurer la tranquillité dans le pays et de détourner de l'idée d'annexion PRECHEE PAR LES CONSERVATEURS D'ALORS est de lui accorder ce qu'il demande, c'est-à-dire de conclure avec les Etats-Unis un traité de réciprocité et c'est ainsi que le traité de 1854 est signé.

Le succès fut complet.

Tout mécontentement des uns et désir d'annexion des autres disparut.

Sir John Bourinot, notre grand historien, l'a proclamé en disant:

Non seulement un commerce considérable et lucratif a été établi entre les Etats-Unis et les provinces, mais les relations sociales et amicales des deux pays se sont nécessairemnet développées avec l'expansion de nos rapports commerciaux et la création d'intérêts communs. Les anciennes antipathies et querelles ont cessé sous l'influence d'une situation qui rapprochait les deux populations et faisait mieux apprécier par chacune d'elles les bonnes qualités de l'autre.

D'un autre côté, une période de prospérité inconnue jusqu'alors se produisit sur tout le Canada.

Les chiffres suivants en font foi:

En consultant les rapports publiés à cette époque-là, on constate que les exportations des différentes provinces aux Etats-Unis s'élevaient à $10,473,000, en 1854; l'année suivante, en 1855, elles se chiffraient à $19,368,000 et en 1866, la dernière année du traité, elles atteignaient $39,950,000. Ainsi, en douze ans, les exportations du Canada aux Etats-Unis ont augmenté de 280 p. 100.

En douze ans les exportations du Canada ont presque triplé.

Voilà donc la première connaissance que le Canada fit avec le régime de réciprocité:

Succès sur toute la ligne.

Il n'est alors pas étonnant que nos cultivateurs y aient pris goût et désirent maintenant y revenir.

LA RUPTURE.

Malheureusement en 1866 les Etats-Unis refusèrent de renouveler le traité.

Ils étaient mécontents de l'attitude de la Grande Bretagne dans la querelle du Nord et du Sud.

Ils sentaient bien que le Canada avait tiré de la réciprocité la plus grosse somme d'avantages.

Et ils voulaient punir l'Angleterre en s'en prenant au Canada.

LES ESSAIS DES CONSERVATEURS.

Depuis lors le Canada n'a pas cessé de guetter l'occasion de conclure un traité de réciprocité.

En 1868, quand le Dominion nouvellement établi fit la révision de son premier acte des douanes, une cédule spéciale y fut ajoutée pour admettre en franchise les produits de la ferme, le poisson et le bois *aussitôt que les Etats-Unis* feraient pour nous la même chose.

En 1869, Sir John Rose représentant le gouvernement conservateur se rendit à Washington pour tâcher de pêcher un renouvellement du libre échange réciproque sur les produits agricoles.

Il échoua.

Survint le scandale du Pacifique, le changement de gouvernement, l'effacement des conservateurs, et leur retour au pouvoir en 1878.

Le premier acte du chef du gouvernement conservateur en prenant le pouvoir et en créant le système fiscal qu'il appelait la Politique Nationale fut de tâcher d'obtenir la réciprocité *qui avait enrichi le Canada de* 1854 à 1866.

Sir John l'a déclaré à mainte reprise:

La politique nationale était instituée pour obliger les Américains à accorder aux Canadiens la réciprocité qu'ils désiraient.

C'est pourquoi, à côté des restrictions au trafic, la loi créant la politique nationale contenait cette OFFRE PERMANENTE dont nous parlerons dans un instant.

Et en vertu de cette clause, aussitôt que les Américains mettraient sur leur liste d'entrée en franchise les produits du Canada y désignés, le Canada établirait le même régime de franchise pour ces mêmes produits des Etats-Unis.

Mais les Américains ne mordirent pas à l'hameçon.

En 1888, Sir Chs. Tupper fit à Washington un voyage furtif qui échoua.

Enfin, en 1891, un autre effort fut tenté, plus officiellement par les ministres conservateurs, les hon. Thompson, Bowell et Foster qui allèrent à Washington, humblement offrir un arrangement de réciprocité, dans les produits agricoles, le poisson et le bois.

Le secrétaire d'Etat Blaine, après avoir discuté pleinement la question avec eux, finit par refuser nettement de traiter avec le Canada sauf sur la base de la réciprocité *pour les produits manufacturés aussi bien que pour les produits naturels.*

Les Canadiens revinrent les mains vides et laissèrent cependant subsister l'offre qui est encore aujourd'hui partie intégrale du programme conservateur, c'est-à-dire de la politique nationale réaffirmée dans la résolution de 1884, passée à Toronto en conclave conservateur et disant que:

"La politique protectrice du parti conservateur devait être maintenue intacte jusqu'au jour où les Américains trouveront à propos d'offrir le libre échange des produits naturels que, par la loi, le gouvernement du Canada a maintenant le pouvoir de faire entrer librement à des conditions réciproques."

Voici pour les efforts des conservateurs afin d'obtenir la réciprocité.

LES ESSAIS DES LIBERAUX

Les libéraux ont constamment été en faveur de la réciprocité.

Toujours ils ont essayé d'amener entre le Canada et les Etats-Unis cette entente commerciale qui est le seul gage possible de bonne harmonie entre les deux peuples.

En 1874, le gouvernement Mackenzie avait envoyé l'honorable George Brown à Washington avec une proposition formelle pour un nouveau traité de réciprocité. M. Brown alla jusqu'à conclure un traité avec le gouvernement américain, mais ce traité ne réussit pas à passer le Sénat qui dans la République Américaine a le dernier mot à dire dans la conclusion des traités.

Lorsque le gouvernement Laurier arriva au pouvoir en 1896, il tâta encore les Etats-Unis en 1898 et sentant le terrain impropice,

il renonça à la méthode de coercition par un tarif qui avait si mal réussi aux conservateurs. Il tenta pour sa part d'arriver au même but en montrant aux Américains que le Canada était de taille à se passer d'eux: il multiplia les arrangements commerciaux avec les autres pays; affecta de ne chercher aucune faveur des Etats-Unis; proclama qu'il n'irait plus en pèlerinage à Washington et que le Canada pouvait bien se passer du commerce américain.

Et joignant l'exemple à la parole, il ne perdit pas de temps et organisa pour le Canada des débouchés puissants montrant aux Etats-Unis que si leur amitié était DESIRABLE, elle n'était PAS INDISPENSABLE.

Les Américains ont compris: Leur *première concession* a été de ne pas imposer le tarif maximum au Canada.

Leur *deuxième concession* a été d'appeler le Canada à négocier, de l'inviter à venir discuter, et de conclure l'excellent arrangement qui est maintenant en jugement devant le pays.

Cette convention couvre virtuellement tous les articles dont les conservateurs, par leur offre permanente, ont si longtemps cherché à obtenir la libre entrée aux Etats-Unis.

Mais il y a une différence entre les deux cas.

Sir John, les conservateurs de 1879 et leurs successeurs supposaient pouvoir obtenir la réciprocité en *augmentant* le tarif canadien et en l'*élevant* au niveau du tarif américain.

Le gouvernement Laurier a obtenu cette même réciprocité, non seulement sans élever le tarif canadien, mais encore en l'*abaissant* sur certains articles importants pour le cultivateur canadien comme les instruments agricoles et les voitures de ferme et en fournissant au manufacturier du charbon à *meilleur marché*.

LES PELERINAGES A WASHINGTON.

Lorsque les conservateurs reprochent hypocritement à Sir W. Laurier d'avoir envoyé ses ministres à Washington pour négocier la réciprocité, bien qu'il eût promis qu'il n'y aurait *plus de pèlerinages*, ils faussent la vérité.

Les ministres canadiens ont été *invités à venir* à Washington et n'ont pas *demandé à être reçus*.

C'est d'ailleurs ce que Sir W. Laurier a expliqué lui-même en disant :

Nous nous adressâmes aux Etats-Unis, mais après avoir essuyé des rebuffades, après avoir constaté que nos avances n'avaient pas reçu l'accueil qu'elles méritaient à notre avis, nous crûmes que ce serait déroger à notre dignité nationale que de tenter de nouveaux efforts pour obtenir la reciprocité, et me faisant alors l'interprète du Gouvernement, voici ce que je déclarai : Nous n'avons nullement changé d'avis sur cette question ; nous sommes toujours convaincus qu'il y va de l'intérêt du pays d'obtenir la réciprocité ; mais désormais nous ne ferons plus d'avances à nos voisins en vue d'obtenir cet avantage, et si jamais il nous est accordé il sera dû à l'initiative de nos voisins et non pas à la nôtre. Voilà l'explication de notre changement d'attitude ; il n'y a pas eu sacrifice de principe ou de système, mais tout simplement nous avons adopté une attitude que nous jugeons plus conforme à la dignité du Canada.

D'ailleurs, cet incident est de l'histoire et doit être clairement élucidé.

Le 18 octobre 1908, parlant dans la province de Québec, le très honorable premier ministre s'est exprimé ainsi, d'après le compte rendu des journaux d'alors :

Sir Wilfrid Laurier a fait remarquer que la population de la circonscription dans laquelle il parlait était située près de la frontière et qu'on avait fait circuler parmi les électeurs des brochures blâmant les libéraux pour ne pas avoir mis à exécution l'article du programme de 1893 sur la réciprocité. Sir Wilfrid s'exprima ainsi : "Nous avons joui d'une grande prospérité avec l'ancien traité de réciprocité. Nous voudrions le renouveler. Nous ne l'avons pas fait parce que nos amis Américains étaient trop exigeants pour que nous puissions conclure un marché avec eux ; ils imposaient des conditions trop difficiles et nous leur avons dit : Adieu, nous ne ferons plus de pélerinages à Washington et nous n'avons aucun motif de le regretter.

Retenez bien maintenant les paroles suivantes :

Je serai prêt en tout temps à faire une convention avec eux sur une base de réciprocité, mais comme chef du gouvernement, j'ai pris ma décision, et si nous devons jamais passer un traité de réciprocité avec nos amis de l'autre côté de la frontière, les ouvertures devront être faites par eux et non par nous. (Débats, p. 7646).

Il est impossible de trouver une déclaration plus énergique que celle-là en faveur de la réciprocité.

Finie donc la légende qu'on colporte que Sir W. Laurier avait renoncé depuis 1907 à la réciprocité, et l'avait déclaré au peuple.

Il a toujours voulu la réciprocité, il a toujours eu foi dans ce régime, mais à une condition :

C'est que les Américains aient la politesse comme les Anglais à la bataille de Fontenoy : *de tirer les premiers!*

Mais bien plus, les conservateurs eux-mêmes qui parlent de pélérinages ont déclaré par la bouche d'un de leurs chefs, d'un des lieutenants les plus actifs de l'hon. M. Borden, que c'eût été de la *folie* de ne pas répondre à l'*appel de Washington.*

Le 29 novembre 1910, M. Northrup parlait sur l'adresse en réponse au discours du trône et commentant le passage relatif aux négociations qui vont être entreprises et dont le gouvernement espère que le résultat sera de permettre :

"A un grand nombre de nos produits de pénétrer dans les Etats-Unis à des conditions satisfaisantes."

M. Northrup s'est alors écrié :

Chacun s'empressera d'*approuver* toute convention qui nous mettra en mesure d'exporter nos marchandises aux Etats-Unis dans des conditions satisfaisantes pour nous ; mais c'est une toute autre question que celle de savoir si nous consentirons à laisser entrer leurs marchandises ici. Il est possible que je ne sois pas entièrement d'accord avec quelques-uns des membres de mon parti sur le sujet des négociations de réciprocité ; mais je suis entièrement de l'avis de l'honorable député (M. McGiverin) qui a proposé l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, que si les Américains désirent nous faire des propositions, *ce serait le comble de la folie de notre part de ne pas nous y arrêter.* Ce serait non seulement un manque de sagesse de notre part, *ce serait un manque de politesse, et le ministère mériterait d'être réprimandé par le peuple canadien s'il refusait d'examiner des propositions émanant des Etats-Unis en vue d'activer les échanges entre les deux pays.*

Maintenant ces mêmes gens prétendent que le gouvernement n'avait *pas de mandat pour traiter.*

Avant la conclusion de la convention ils prétendaient que c'eût été folie et négligence de laisser passer l'occasion.

Après la convention ils crient partout que le gouvernement n'avait pas la mission de la conclure et qu'il a trahi le pay .

Mais en fin, de qui se moque-t-on ?

LES DEUX PARTIS EN FAVEUR DE LA RECIPROCITE.

De ce qui précède, il résulte que les deux partis ont toujours été en faveur de la réciprocité et en ont aussi reconnu les avantages

et que par conséquent Sir W. Laurier, en poussant les négociations *répondait au vœu constamment exprimé par les deux partis.*

Comment, mais en 1891, la gloriole des conservateurs était d'avoir essayé de faire passer la réciprocité *plus de fois* que les libéraux!

Si on consulte l'"Empire", de Toronto, du 11 février, on y trouve un article sous les rubriques en caractères gras. Voici les titres:

LA DIXIEME OFFRE RAISONNABLE DU CANADA. BREF HISTORIQUE DE LA RECIPROCITE DEPUIS 1865. LE CANADA TOUJOURS CONSENTANT; LES ETATS-UNIS FAISANT TOUJOURS LA SOURDE OREILLE.

Ecoutez ceci, si vous le voulez bien:

"*Neuf sur dix des offres faites depuis 1865 provenaient de ministères conservateurs.*"

Voici donc le premier journal conservateur se vantant en 1891 que, tandis que les libéraux avaient une fois offert de signer un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, le parti conservateur avait dans *neuf circonstances différentes* offert de conclure un traité semblable.

Et maintenant ils proclament que c'est une horreur, la ruine du Canada!

LES ECHAPPATOIRES.

Les conservateurs ont quelquefois des moyens curieux d'échapper aux conséquences de leurs actes.

Quelques-uns sont tout simplement révoltants.

L'un d'eux a prétendu que Sir John Macdonald avait fait aux Etats-Unis une offre qu'il n'avait pas l'intention de tenir et que la *liste permanente* était inscrite au budget simplement comme leurre pour obtenir des Américains les concessions de pêcheries qu'on leur demandait, mais qu'une fois les concessions obtenues *on ne leur aurait jamais accordé les franchises promises.*

Nous laissons à M. Henderson, député de Halton, la responsabilité de cette assertion qui est une *souillure* sur la mémoire du chef conservateur et explique bien des échecs diplomatiques subséquents des conservateurs:

Je ne crains pas, dit-il, de l'affirmer: Sir John Macdonald avait fort à coeur la ratification du traité des pêcheries que sir Charles Tupper venait de négocier et il tenait à faire preuve de la plus cordiale amitié envers le peuple américain; par conséquent, un soir, il rédigea cette résolution au sujet de la réciprocité et l'inscrivit au procès-verbal. Je le répète, nous protestâmes contre cette résolution et voici l'excuse que sir John allégua: "Nous tenons beaucoup à la ratification de ce traité des pêcheries, et nous avons fait cette offre, afin de gagner l'amitié des Américains: s'ils ne ratifient pas le traité, *nous révoquerons l'offre permanente*". Voilà à peu près la sincérité qu'il y avait au fond de cette affaire. Nous objectâmes: "Supposons que les Américains ratifient le traité"? *Il répondit qu'il révoquerait l'offre quand même.*

D'autres, comme l'hon. M. Foster affirment hautement que dès 1891 le parti conservateur après son échec avait entièrement renoncé à chercher la réciprocité, avait enlevé de sa loi douanière l'offre permanente et avait abandonné tout idée de libre échange des produits naturels avec les Etats-Unis. Ceci est faux:

Il est parfaitement vrai que l'hon. M. Foster élimina de la *Loi des douanes de* 1894, l'offre permanente de réciprocité de 1879.

Mais il la reproduisit immédiatement *sous une autre forme.*

L'article 7 de la loi des douanes de 1894 adoptée par le gouvernement dont l'hon. Foster faisait partie contient cette disposition:

Les taxes douanières imposées par la présente loi sur le poisson et autres produits des pêcheries peuvent être dégrevées en ce qui concerne soit les Etats-Unis soit Terre-Neuve soit les deux pays, sur proclamation du Gouverneur en conseil, qui peut être publiée dès qu'il est convaincu que les gouvernements des Etats-Unis et de Terre-Neuve ou de l'un ou l'autre pays, ont apporté à leurs tarifs certaines modifications des taxes imposées sur les articles importés du Canada, en réduction ou en abrogation des droits en vigueur dans les deux pays respectivement.

Ainsi, il figure au tarif de 1894 une offre de réciprocité faite aux Etats-Unis pour le poisson et ses produits. Voici d'autres offres figurant dans la même loi: l'article 8 porte que les oeufs bénéficieront de la franchise douanière au Canada, quand ils seront dégrevés de toute taxe aux Etats-Unis; l'article 10 décrète que les bardeaux et le bois de pulpe seront admis en franchise au Canada, quand ils entreront en franchise aux Etats-Unis; l'article 11 porte que les pommes vertes ou mûres, les fèves, le sarrazin, les pois, les pommes de terre, le seigle, la farine de seigle, le foin et autres végétaux bénéficieront de la franchise douanière au Canada, lorsqu'ils jouiront de l'exemption de droits aux Etats-Unis; l'article 12 porte que l'orge et le maïs

jouiront de la franchise au Canada quand ils seront dégrevés aux Etats-Unis. Voilà donc comment l'hon. M. Foster repoussa la réciprocité en 1894! *Tel est le statut de 1894; et en 1896, lorsque le Gouvernement dont il faisait partie tomba du pouvoir, telle était la politique qu'il préconisait, de concert avec ses amis.*

L'HON. M. FOSTER TOUJOURS PARTISAN DE LA RECIPROCITE.

Mais diront les conservateurs: admettons que M. Foster ait été partisan de la réciprocité en 1891, même en 1894, *en tout cas il ne l'est plus maintenant.*

Les temps sont changés, ce qui était bon en 1894 n'est pas bon aujourd'hui que nous avons créé un commerce interprovincial.

Erreur que tout cela.

Au mois de décembre dernier 1910, vingt-sept jours avant la conclusion du traité de réciprocité, l'hon. M. Foster épanchait ses vues sur la réciprocité dans le *Canadian Magazine* et s'adressant apparemment à un représentant des Etats-Unis lui faisait des confidences qui ont été rapportées à la page 5531 des Débats de la Chambre des Communes:

Nous vous devons beaucoup (à vous, Américains), nous admirons votre esprit d'entreprise et votre merveilleuse croissance, nous voyons d'un oeil sympathique vos efforts pour diriger votre croissance dans la bonne voie et pour cultiver les forces les plus précieuses d'une grande démocratie. Nous envions vos vertus et nous cherchons à éviter vos erreurs, individuelles, municipales et nationales. Si nous pouvons ouvrir des débouchés plus accessibles au commerce des deux pays dans les conditions précitées, nous y coopérerons avec plaisir. *En attendant, à titre de voisin complaisant, ne pourriez-vous pas admettre nos produits sur votre marché aux mêmes taux que nous admettons les produits américains sur le nôtre?* Vous êtes plus forts, plus âgés, plus riches, mieux outillés et plus nombreux. Quelle concurrence pouvez-vous redouter à égalité de tarif? Si vous accordiez cela ce serait une preuve de bon sentiment qui pourrait nous disposer à entretenir des relations plus intimes.

Jusqu'au 31 décembre 1910 l'hon. M. Foster vantait les beautés de la réciprocité avec les Etats-Unis.

La réciprocité est devenue une horreur, une infamie, une trahison, le jour seulement où l'hon. M. Fielding et l'hon. M. Paterson ont réussi à obtenir ce que les conservateurs n'avaient jamais pu

décrocher: le libre échange des produits naturels entre le Canada et les Etats-Unis.

Du jour au lendemain, la réciprocité a changé d'aspect.

Le peuple canadien n'acceptera surement pas d'aussi pitoyables palinodies.

ASSERTIONS ERRONEES DE M. SIFTON.

Les adversaires de la réciprocité ont fait une bruyante recrue dans la personne de M. Sifton.

M. Sfton approuva la plateforme libérale de 1893 et aida même à l'édifier; chaque année successivement, il a approuvé le maintien de cette plateforme et les efforts tentés pour la mettre à exécution, *maintenant il a changé d'idée.*

Il s'est allié aujourd'hui au clan des ploutocrates et de ceux qui affirment que c'est pas la peine de chercher mieux.

En effet, il a très bien réussi, LUI.

Mais ce n'est pas une raison pour empêcher LES AUTRES s'arriver.

Dans tous les cas nous n'en parlerons pas davantage pour le moment.

Toujours est-il que M. Sifton a cru bon de signaler son entrée dans les rangs conservateurs par de *fausses assertions* qui sont démenties par les déclarations de ses nouveaux associés eux-mêmes.

L'hon. M. Sifton a voulu prétendre, en ces termes, que la population canadienne depuis la terminaison du traité Elgin ne s'était jamais prononcée pour la réciprocité:

Je tiens à dire qu'il m'a été impossible d'approuver cette proposition qui veut que tous les habitants du Canada se soient prononcés, *au cours des quarante dernières* années, en faveur de la réciprocité avec les Etats-Unis. *Je me demande quel fait on peut trouver qui prouve cette affirmation que les deux partis politiques, ou du moins que l'un de ces deux partis, se sont prononcés en faveur de cette théorie au cours de ce laps de temps.*

Il est bien regrettable que la suite de la discussion se soit chargée d'infliger à M. Sifton le *démenti le plus sanglant.*

L'hon. M. Lemieux reprocha à M. Sproule d'avoir porté un jugement à peu près semblable à celui de l'hon. M. Sifton et d'avoir

affirmé qu'en 1891, le peuple déclarait aux polls qu'il ne voulait pas de la réciprocité.

Et il disait en parlant de M. Sproule:

Vous avez eu tort de dire que la politique de réciprocité a subi un échec à l'élection de 1891. Elle n'en a pas subi. La politique qui a été repoussée par les électeurs en 1891 était bien différente de celle du ministère actuel. Celle-ci est une politique de réciprocité mitigée.

M. Sproule répondit: N'est-ce pas là précisément ce que j'ai dit, à savoir que le parti libéral a fait appel au pays sur la question de la réciprocité absolue, et *le parti conservateur sur un programme de réciprocité mitigée, et que le pays a choisi cette dernière politique?*

Et l'hon. M. Lemieux reprit: Oui, et *maintenant qu'ils obtiennent ce qu'ils demandaient, nos adversaires ne sont pas satisfaits.*

Par conséquent l'opinion bien arrêtée du peuple en faveur de la réciprocité est absolument évidente, le peuple l'a déjà exprimée, et le gouvernement Laurier n'a fait que *mettre à exécution le voeu populaire* en marchant ferme et en réussissant la réalisation d'une convention de réciprocité.

LES NEGOCIATEURS.

Certains conservateurs pour raccrocher leurs objections à quelques branches disent:

"Eh bien oui, on aurait peut-être bien pu négocier de la réciprocité, *mais il aurait fallu envoyer des hommes capables.*"

L'hon. M. Foster qui fut, au gouvernement du Canada et au ministère des finances, la plus lamentable médiocrité qui ait jamais figuré et qui — pour la chose publique au moins — n'a fait preuve que d'une faiblesse financière déplorable, s'est plu à narguer l'hon. M. Fielding et l'hon. M. Paterson. à les traiter de *pygmées monétaires, de nains financiers.*

De la part de M. Foster, de telles insultes n'atteignent plus personne:

On connait sa façon de comprendre la finance!

Mais nous avons le devoir de répondre à ces arguments.

Nous sommes tout prêts à mettre face à face la politique douanière des conservateurs et celle des libéraux, c'est-à-dire celle de MM. Fielding et Patterson.

Quelle a donc été la conséquence de la politique douanière dite nationale suivie durant les dix-huit ans que le parti conservateur a été au pouvoir? De 1870 à 1884, le chiffre des exportations des produits canadiens était de 17 p. 100 du commerce général; de 1884 à 1889, de 7 p. 100; de 1889 à 1896, de 29 p. 100; et de 1896 à 1901, durant notre administration, de 78 p. 100. Le volume du commerce étranger du Canada augmenta, sous le régime de la politique nationale, de 1878 à 1884, à raison de 20 p. 100, ce qui était un excellent début; mais de 1884 à 1890, cette augmentation n'était plus que de 5 p. 100, soit une diminution de 15 p. 100; de 1890 à 1896, il y eut diminution de 9 p. 100, ce qui représentait une légère reprise; mais sous le régime libéral, de 1896 à 1902, nous voyons l'augmentation s'élever à 77 p. 100. Voilà le record des deux partis, relativement à leur programme fiscal.

A l'oeuvre on reconnait l'artisan!

M. Foster de la politique nationale a-t-il *la parcelle d'un titre* à critiquer MM. Fielding et Patterson de la politique libérale?

Mais il y a plus et montrons comme les conservateurs sont inconséquents:

Emporté par l'enthousiasme, un orateur conservateur, M. Crothers, tory de marque, s'écrie, page 7438, en suppliant que le Canada n'accepte pas la réciprocité parce qu'il ne peut pas être mieux qu'il est:

Tout le monde reconnait que nous jouissons d'une prospérité incomparable avec la certitude presque absolue de voir cet état de chose se perpétuer:

a) Des récoltes abondantes et des cours relevés qui récompensent l'ouvrier de la terre dont les recettes augmentent de beaucoup plus rapidement que les dépenses.

b) Les industriels sont inondés de commandes et réalisent de jolis bénéfices.

c) Les ouvriers trouvent partout de l'ouvrage et de bons salaires.

d) Le commerce se développe constamment et les paiements se font régulièrement.

e) Nous perfectionnons sans cesse nos moyens de transport pour répondre aux besoins du pays.

f) Le commerce interprovincial est actif et resserre les liens de l'union nationale.

[illegible] commerce avec la mère patrie fait de grands progrès, et [illegible] la solidité de l'empire.

Et ce sont les hommes qui ont accompli cela, les hon. Fielding et Paterson que l'hon. M. Foster proclame incapables de négocier une simple convention de réciprocité.

A d'autres, ces histoires-là.

LE MANDAT.

Les conservateurs prétendent que le gouvernement n'avait pas le droit de conclure la convention de réciprocité parce qu'il n'avait pas de *mandat à cette fin.*

Nous nous inscrivons en faux contre cette assertion.

Le Canada est gouverné par le *système des partis.*

Chaque parti fait connaître au peuple son programme et c'est le *programme* du parti qui possède la majorité dans la Chambre Populaire qui constitue le *mandat* du gouvernement.

Le parti libéral et le parti conservateur du Canada ont chacun leur programme, leur magna charta, qui est le mandat de leurs partisans.

La Grande Charte du parti conservateur c'est la POLITIQUE NATIONALE, mandat reconnu et accepté par tous les députés et partisans conservateurs.

Or, quel est la partie essentielle de la *politique nationale* proposée par Sir John Macdonald et endossée jusqu'à ce jour par ses successeurs : Thompson — Bowell — Tupper — Borden :

Cette Chambre est d'opinion que la prospérité du Canada requiert l'adoption d'une politique nationale qui, par un remaniement judicieux du tarif, favorisera et encouragera les intérêts du Canada ; que cette politique gardera au Canada des milliers de nos compatriotes qui sont maintenant obligés de s'expatrier pour trouver le travail qui leur manque dans leur patrie, rendra la prospérité à nos industries qui luttent et souffrent si péniblement, empêchera le Canada d'être un marché à sacrifice, encouragera, développera et activera notre commerce interprovincial et, tendant à la réciprocité de tarif avec nos voisins dans la mesure requise par les intérêts variés du Canada, aura grandement pour effet de procurer éventuellement à ce pays une réciprocité commerciale.

Et quelle est l'application de cette doctrine? C'est l'offre permanente de 1879, reincorporée comme nous l'avons montré dans la loi des douanes de 1894 :

Chacun et tous les articles suivants, savoir : les animaux de toute espèce, les fruits verts, le foin, la paille, le son, les graines de toutes

sortes, les légumes (y compris les pommes de terre et autres plantes-racines), les plantes, arbres et arbrisseaux, la houille et le coke, le sel, le houblon, le blé, les pois et fèves, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs, le sarrasin, et autres céréales, les farines de blé, de seigle, de maïs et d'avoine, et la farine de tous autres grains, le beurre, le fromage, le poisson (salé ou fumé), le saindoux, le suif, les viandes (fraîches, salées ou fumées), et le bois de construction, pourront être importés au Canada, francs de droits ou à un taux de droit moindre que celui prescrit par le présent acte, sur proclamation du Gouverneur en conseil, qui pourra être émise lorsqu'il apparaîtra à sa satisfaction que les articles identiques du Canada peuvent être importés en franchise aux Etats-Unis, ou sur le paiement d'un droit n'excédant pas celui dont ils seront frappés en vertu de cette proclamation, lorsqu'ils seront importés au Canada.

Voilà la Grande Charte des conservateurs.

Prenons maintenant celle des libéraux.

La magna charta des libéraux c'est le cahier des RESOLUTIONS DE 1893, décidé en assemblée pleinière du parti, qui n'a jamais été révoqué, mais au contraire *réaffirmé à chaque élection jusqu'à ce jour*:

Que dit une de ces résolutions:

Qu'un traité de réciprocité légitime et libéral développerait les grandes ressources naturelles du Canada, accroîtrait énormément l'industrie et le commerce entre les deux pays, tendrait à stimuler des relations amicales entre les deux peuples, ferait disparaître les causes qui par le passé ont provoqué de l'irritation et créé des ennuis aux gouvernements des deux pays: bref, qu'il favoriserait entre l'Empire et la République ces relations amicales qui sont la meilleure garantie de la paix et de la prospérité.

Que le parti libéral est disposé à engager des négociations en vue d'obtenir pareil traité comprenant une liste bien étudiée d'articles fabriqués, et nous sommes convaincus qu'un traité ainsi rédigé recevrait l'assentiment du gouvernement de Sa Majesté, dont l'approbation est nécessaire à tout traité.

Les deux partis ayant chacun mandat d'obtenir la réciprocité des Etats-Unis, il serait curieux que la Chambre n'eût pas ce mandat.

Il est d'ailleurs assez étrange que ce cri d'absence de mandat ait été particulièrement exploité par l'hon. M. Sifton qui a reçu le plus direct des mandats de réciprocité de la part de l'*immense délégation de fermiers de l'Ouest* venue aux débuts de la session demander la réciprocité.

Et aussi, dans un autre ordre d'idée, l'acceptation par la Chambre de la correspondance déposée l'année dernière par le mi-

nistre des finances, annonçant la conclusion du traité avec les Etats-Unis et l'inscription du Canada à la liste des nations exemptes du tarif général des Etats-Unis, *constituait indubitablement une constitution de mandat* de la part des deux partis et une autorisation de continuation de négociation.

Sinon, si l'on ne voulait pas de négociations, pourquoi n'avoir pas provoqué d'agitation populaire? Pourquoi n'avoir pas profité de la vacance pour protester pour faire dire au peuple qu'il ne voulait pas?

Mais on sait bien chez les conservateurs, que personne n'aurait bougé; que le premier bleu qui aurait monté sur un husting pour dire aux habitants que la réciprocité ferait leur malheur et qu'ils ne devaient pas essayer de faire des affaires avec les Etats-Unis, aurait été reçu à coups de pommes pourries et trognons de choux.

Et encore:

Si le gouvernement n'avait pas de mandat pourquoi l'opposition n'a-t-elle pas proposé *un amendement au discours du trône où il était dit*:

"Nous espérons qu'on pourra conclure avant longtemps (avec les Etats-Unis) un accord qui sans sacrifier les intérêts du Canada permettra à un grand nombre de nos produits de pénétrer aux Etats-Unis dans des conditions satisfaisantes."

L'adresse en réponse au discours a félicité le gouvernement de cette intention!

L'opposition n'a pas protesté.

N'y avait-il pas mandat!

L'hon. M. Foster lui-même ne s'est-il pas écrié, page 79, en novembre 1910, deux mois avant la convention:

"Si vous désirez améliorer nos relations commerciales avec les Etats-Unis, *persuadez-leur de nous appliquer un tarif équitable comme nous leur en appliquons un. Qu'ils établissent leur tarif et conservent leur liberté; de notre côté, établissons notre tarif et conservons notre liberté.* Pourquoi, au nom du ciel, nous lier par un traité de dix ans aux trusts et aux coalitions, et aux grandes puissances industrielles des Etats-Unis d'Amérique?"

Les hon. Fielding et Paterson ont *suivi à la lettre ces instructions.*

Liberté de tarif!

Pas de traité de dix ans!

Maintenant l'hon. M. Foster prétend que l'hon. M. Fielding n'avait pas le droit de faire ce qu'il lui a dit de faire!

Cette question de mandat est une manigance fostérienne.

LE PLEBISCITE.

Les conservateurs depuis quelques années, c'est-à-dire depuis qu'ils se sont vus successivement écrasés aux élections générales de 1900, 1904 et 1908, ont éprouvé le besoin de demander un changement.

Comme les individus qui essaient de tous les métiers et qui finalement ne sont bons à aucun, ils veulent changer, non pas de gouvernement, puisque cela leur est impossible et que les électeurs leur infligent chaque fois un refus sanglant; mais de façon de gouverner le pays.

Ils ne veulent plus du *gouvernement responsable* pour lequel nos ancêtres ont versé leur sang.

Ils veulent du nouveau.

Ils demandent que le pays soit gouverné au moyen de *plébiscites*.

Plus besoin de parlement.

Plus besoin de ministres, disent-ils, puisqu'on ne peut pas en être.

Rien que des plébiscites.

Quand il y a quelque chose à décider, on convoque tous les électeurs et on demande leur avis.

Q'importe si on les dérange; si on dépense des millions.

Ca ne fait rien aux conservateurs.

Tout plutôt que de laisser à Laurier le pouvoir que les électeurs s'obstinent à lui confirmer.

C'était la prétention des conservateurs, pour la *construction du Transcontinental*: ils voulaient qu'on fit appel au peuple.

C'était leur prétention pour la formation des *Nouvelles Provinces* de l'Ouest, il eût fallu un appel au peuple.

C'était leur prétention quand s'est présentée la *Question de la Marine*, ils demandaient un appel au peuple.

Aujourd'hui pour la réciprocité, ils crient pour un *appel au peuple.*

Mais si des appels au peuple avaient été accordés dans tous ces cas, nous aurions eu une succession d'élections générales et jamais les députés n'auraient trouvé le temps de discuter les affaires du pays qui sont autrement intéressantes que les intérêts privés de l'*Association des Manufacturiers* et de commanditaires à la *Ligue contre la Réciprocité.*

Pour une question comme la réciprocité, qui est une question de tarif analogue à celle des traités avec la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie; analogue à la préférence britannique; analogue à la surtaxe allemande d'autrefois; analogue au tarif de 1897, les députés élus possèdent un mandat du fait de leur élection comme représentants du peuple.

Le peuple les envoie *spécialement* pour régler les questions de commerce, la fixation des taxes et les ententes relatives à la politique douanière.

Sur ces questions, en tout cas, les députés sont sans conteste *autorisés par le peuple à agir suivant les meilleures indications de leur jugement.*

En Angleterre la *réforme du tarif* a été proposée et repoussée sans plébiscite par vote parlementaire.

Aux Etats-Unis la *réforme du tarif* a été acceptée sans plébiscite par le simple jeu des institutions parlementaires.

Pourquoi donc un plébiscite au Canada. Ne sommes-nous pas propres aux institutions parlementaires?

LE RESPECT DU VOEU POPULAIRE.

Si le peuple veut juger du cas que les conservateurs font du voeu populaire qu'ils examinent leur conduite.

Les électeurs anglais se sont prononcés deux fois aux élections générales contre la réforme du tarif anglais.

Ils ont même aux dernières élections repoussé la proposition de *Referendum* soumise par M. Balfour pour consulter l'électorat sur cette question.

L'électorat anglais ne tient pas même à être consulté à cet égard.

C'est l'*affaire des représentants du peuple* de décider ce qui est bien pour le pays.

C'est leur tâche.

Croyez-vous que les tories canadiens, ces grands consulteurs du voeu populaire, acceptent ce verdict du peuple anglais.

Pas du tout.

Ce serait mal les connaître.

Les tories canadiens combattent la convention actuelle de réciprocité du Canada et des Etats-Unis parce qu'elle enlève aux tories anglais la *chance d'imposer aux électeurs anglais* le régime même que le peuple anglais consulté a refusé de laisser établir.

Voilà qui est fort n'est-ce pas? En effet le Bro. Lennox disait en Chambre, page 5778:

Voilà ce que signifie cette convention douanière qui, c'est chose certaine, cache une vaste combinaison politique. Donnons-nous la main par-dessus la mer, disent les uns; donnons-nous-la aussi par-dessus la frontière, disent les autres.

Il s'agit, en effet, d'un vaste projet politique élaboré par le premier ministre avec l'assentiment du gouvernement Taft et le gouvernement des Etats-Unis. . . On a donc mis en oeuvre ce vaste triangle, cette puissante trinité, cette combinaison politique; aussi est-il assez difficile, en de telles circonstances, que le peuple canadien s'affirme et revendique ses droits, mais nous allons lui prêter main-forte.

Voilà le respect des tories pour les consultations populaires qu'ils réclament à cors et à cris.

Consulter le peuple

Et puis

Faire le contraire.

Telle est la doctrine des plébiscitaires.

POURQUOI NE PAS ATTENDRE LES DEMOCRATES.

En dernière ressource les conservateurs disent:

"Admettons que la suppression des droits sur les produits naturels du Canada entrant aux Etats-Unis soit une bonne chose.

"Mais pourquoi tant se presser?

"Pourquoi surtout faire, en échange, les mêmes concessions pour les marchandises américaines entrant au Canada?

"Les *Démocrates* qui arrivent maintenant au pouvoir se sont engagés à supprimer ces droits-là.

"Ils vont le faire d'eux-mêmes.

"A quoi bon faire une convention avec les Républicains et ne pas attendre l'installation au pouvoir des Démocrates *pour profiter, sans bourse délier des abolitions de droits qu'ils vont décréter.*"

Tout cela serait fort beau s'il n'y avait au fond de ce raisonnement une tromperie grossière.

Cette tromperie consiste à faire croire au peuple que les démocrates vont *se contenter* de faire disparaître les droits sur les produits naturels.

L'intention bien arrêtée des démocrates est de supprimer aussi les droits sur les *produits industriels* et de créer un système de libre échange avec les pays qui voudront jouir de leur tarif privilégié.

Ce que les démocrates veulent, ce n'est pas la réciprocité agricole.

C'est le libre échange avec le Canada.

Est-ce là ce que veulent les conservateurs?

Qu'ils le disent donc!

Qu'ils avouent donc que maintenant les libéraux ont renoncé à la *réciprocité illimitée et que c'est eux qui la demandent.*

Ce sera la fin de l'hypocrisie, mais pas la fin des culbutes conservatrices.

Mais qu'ils cessent alors d'exploiter la lettre d'Edouard Blake.

Qu'ils ne volent pas les sympathies de l'Association des Manufacturiers.

Qu'ils ne se fassent pas subventionner sous de faux prétextes.

Déjà, M. Borden a trouvé à redire que M.M. Fielding et Paterson se fussent empressés d'établir clairement dès le début des négociations *qu'ils ne discutaient pas le libre échange* que M. Taft proposait comme base possible des pourparlers.

M. Campbell, le cowboy, a protesté contre le fait que M. Nesbett avait déclaré dans son discours de Woodstock que les concessions faites par les négociateurs canadiens sur les machines agricoles *étaient le summum des changements que le gouvernement comptait faire dans le tarif des articles industriels.*

M. Blain, autrefois le champion de la protection, reproche au

gouvernement de n'avoir pas abaissé les droits sur les articles manufacturés qu'utilisent les agriculteurs.

Tout cela n'est que supercherie pour capter le vote agricole.

Mais il est bon que les cultivateurs et les manufacturiers le sachent :

Le programme libéral est de ne faire aucun changement qui puisse nuire aux industries du pays.

Rien ne fera dévier le gouvernement de cette ligne *patriotique et sage.*

LE SUBTERFUGE.

Il y a plus.

Ce plaidoyer pour attendre les démocrates est simplement une façon de faire rater la réciprocité que *demande* le consommateur et qui *redoute* le manufacturier.

M. Ames, le grand flambeau de conservatisme l'a naïvement avoué.

Si le consommateur canadien ; si le cultivateur du pays laissent passer l'occasion qui leur est offerte d'avoir la réciprocité avec les Etats-Unis ;

Si le gouvernement libéral est renversé sur cette question et qu'ensuite les démocrates arrivés au pouvoir aux Etats Unis abolissent les droits de douane sur les produits canadiens ;

Eh bien, les tories maîtres du pouvoir à Ottawa imposeront *des droits d'exportation* POUR EMPÊCHER LE CANADA DE FAIRE DU COMMERCE AVEC LES AMERICAINS.

Ecoutez M. Ames.

Si les Américains se mettaient en tête d'abolir les droits imposés par eux, que pourrions-nous y faire? Je le reconnais bien. Je me rends compte que si les Américains ne peuvent se passer de nos produits bruts, rien ne saurait les empêcher de les admettre chez eux en franchise. Eh bien, qu'ils le fassent lorsque le coeur leur en dira. Ce sera alors à nous *de décider s'il y a lieu ou non d'imposer un droit d'exportation.*

Voilà la liberté telle que la conçoivent les tories.

Tout, même la force pour imposer le commerce interimpérial et entraver la liberté du consommateur et du cultivateur.

On avouera que ça c'est de la *Protection avec vengence.*

II

Le Premier Mouvement.

Les Nationalistes l'approuvent.

Les Prédictions Conservatrices.

Les Jérémiades de Sir W. Van Horne.

Traité Secret.

La Consultation Préalable.

LE PREMIER MOUVEMENT.

Lorsque l'hon M. Fielding fit connaitre la teneur de l'arrangement convenu avec les Etats-Unis, le 27 janvier 1911, ce fut dans tout le Canada un mouvement de réjouissance générale.

Personne n'attendait un succès aussi complet.

Les conservateurs depuis deux ans nourrissaient l'espoir d'un fiasco qui les eut vengés des leurs.

Personne ne supposait que la convention pût avoir une envergure aussi étendue.

C'était donc enfin la réciprocité après laquelle on soupirait depuis quarante ans!

Et la joie fut générale.

Tous les journaux applaudirent et louèrent les négociateurs.

Le concert fut général.

Mais il y a un contre proverbe "Méfions nous du premier mouvement, *c'est toujours le bon*".

L'encre qui avait écrit ces articles était à peine sèche que les scribes se méfièrent.

Ils revinrent sur leurs éloges. Cependant ils avaient dit la vérité une fois dans leur vie.

Et comme cette circonstance ne se représentera peut-être jamais, nous allons donner ici l'article paru dans le "*Journal*" d'Ottawa, organe en chef du parti conservateur de la capitale.

C'est l'appréciation la plus juste, la plus pondérée, la plus impartiale qui ait été publiée sur l'oeuvre de la convention.

Il a été écrit le 27 janvier, le jour même où le texte de la convention fut lu à la Chambre

C'est le premier mouvement de M. P. D. Ross, qui, malheureusement pour lui, *fut le bon*:

LA QUESTION DE RECIPROCITE.

On ne peut raisonnablement pas douter que l'hon. M. Fielding ait réussi à obtenir de l'exécutif des Etats-Unis une convention de réciprocité très *désirable* au point de vue canadien.

Le blé canadien, l'avoine, l'orge, le foin, les fruits, les légumes, le bétail sur pied, les oeufs et la volaille et le poisson pourront entrer aux Etats-Unis sans payer de droits et vice-versa.

Cette abolition mutuelle de droits sur les articles d'alimentation est *du bon sens mutuel;* mais est probablement encore *plus avantageuse* pour le Canada que pour les Etats-Unis, car une *proposition plus forte* de notre population s'occupe de *culture* et de *pêche*. (Suit le détail des changements cités) .....

Le Canada conserve finalement la *liberté d'action absolue* quant à la préférence douanière sur les marchandises anglaises. Rien dans la proposition de réciprocité ne nous empêche de réduire les droits aussi bas que nous voudrons en dessous du tarif de réciprocité, en faveur des marchandises britanniques, ni d'ailleurs en faveur d'aucune marchandise. Ce n'est pas un traité de *nation la plus favorisée*, c'est une entente entre deux parties dont chacune est d'un autre côté libre de faire tout autre arrangement qu'il lui plait ailleurs.

Il serait bon que les libres-échangistes pussent se rendre compte que cette convention si désirable a été obtenue *grâce au fonctionnement d'un tarif protectionniste*, que, *sans cela*, le Canada n'aurait jamais pu y arriver.

Et aussi ils devraient comprendre que la liste de réciprocité que l'hon. M. Fielding a obtenue est *en grande partie* basée sur la liste que *Sir John Macdonald a si longtemps offerte aux Etats-Unis.*

La proposition actuelle, *bonne comme elle l'est dans la plupart de ses détails* est le produit d'un tarif protecteur et l'*oeuvre de la politique d'un gouvernement conservateur.*

Voilà ce que disait dans un élan de sincérité l'organe principal des conservateurs de la Capitale, rédigé sous l'oeil de M. Borden à la porte du Parlement, le 27 janvier 1911, le jour où le public anxieux venait d'apprendre la conclusion de la convention.

Et puis, le *Journal* discute les chances de succès de la convention aux Etats Unis; exprime la crainte que des cabales puissent se former au sein du Congrès pour en empêcher l'adoption, et il dit:

"Le "Journal" peut en toute liberté espérer que ces embarras ne se produiront pas. *L'important de l'arrangement est la liberté des produits d'alimentation.* Ce qui nous paraît être le plus *sensé* dans la liberté de commerce créée par cette convention, *c'est qu'elle est mutuelle.* Si une nation ne veut pas laisser entrer librement les produits de nos cultivateurs de nos horticulteurs ou de nos pêcheurs, il peut être de bonne politique pour nous d'empêcher également la libre entrée chez nous des produits de la ferme, des jardins ou des pêches de cette nation; *mais il ne peut y avoir aucun doute sur le sens commun d'une entente mutuelle pour abaisser ou abolir mutuellement les droits sur les articles d'alimentation.*

En tout cas M. Fielding a fait une bonne affaire (*good stroke of business*). Le doute très répandu et très accentué qui régnait en Canada sur l'opportunité de négocier avec E.-U. pour la réciprocité était basé sur la conviction que les Etats-Unis regimberaient contre toute pro-

position qui ne comporterait pas des réductions de droits considérables sur beaucoup de catégories d'articles manufacturés, et nous ne voulions pas abaisser nos droits sur les articles manufacturés avant que les E.-U fussent descendus au niveau de notre tarif douanier. .CELA NOUS NE LE VOULIONS PAS.

Mais il est arrivé ce que à quoi on ne s'attendait pas.

Le gouvernement des Etats-Unis nous a rencontrés à mi-chemin, quant aux articles d'alimentation et aux matières premières et n'a *virtuellement rien dit des produits manufacturés.*

L'acceptation de cette entente par le cabinet des E.-U. cause, à *parler franc, une stupéfiante surprise.*

Si le congrès l'accepte, la *chose sera excellente pour ce pays.*

Si le congrès la rejette, l'hon Fielding n'en aura pas moins accompli, ce qu'on appelle en terme de foot-ball, un "coup d'essai" remarquable.

Voilà l'opinion des conservateurs lorsqu'ils ont appris la teneur de la convention.

Enfin d'accord!

C'est l'éloge le plus complet qui ait été fait de l'arrangement ministériel et il venait des conservateurs.

Un cri du coeur, quoi!

LES NATIONALISTES APPROUVENT.

Et cette approbation n'était pas limitée à la *grosse branche* du parti conservateur.

La *petite branche* a fait entendre aussi sa petite hymne congratulatoire dans ce concert.

Les nationalistes ont félicité également.

Le pontife de la petite église a pris la plume, dans son sanctuaire et le 7 février 1911 — après avoir bien réfléchi, car il a *l'oeil* — M. Henri Bourassa lançait à ses fidèles le mandement suivant:

Et maintenant, pour conclure, la convention doit-elle être rejetée ou ratifiée?

Je résume les objections principales qu'on a formulées contre la convention, et je procède par élimination.

Le principe même de la réciprocité met-il en danger le régime économique et l'unité nationale du Canada? Non.

La convention met-elle en danger les industries canadiennes? Non.

Met-elle en danger nos voies de transport canadiennes? Non, — surtout si le canal de la Baie Georgienne est creusé.

Met-elle en danger les intérêts impériaux? Non.

(*Devoir*, 7 février, 1911.)

Tout paraissait donc être pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Tout le monde étant d'accord, on songeait que la réciprocité allait passer d'emblée mais on avait compté sans *l'esprit politique et la mesquinerie des conservateurs.*

Les tories incapables de sacrifier une parcelle de prétentions politiques pour le bien du pays, pour satisfaire le désir de la population, sont immédiatement partis en guerre contre le gouvernement et contre la réciprocité: ils répudient leurs anciens discours, leurs déclarations d'autrefois, *leurs déclarations d'hier même.*

Tout leur est bon pour combattre Laurier.

Ils reçoivent à pleine main l'argent de l'Association Unioniste de la Reforme du tarif d'Angleterre, pour promouvoir les intérêts de l'Association des Manufacturiers du Canada.

Tout plutôt que de laisser le peuple libre.

L'argent d'Outremer n'ayant pu corrompre l'électorat de Grande Bretagne, on cherche à s'en servir pour corrompre celui du Canada.

Et on appelle cela *Respecter l'opinion populaire.*

LES PREDICTIONS CONSERVATRICES

Ceux que les culbutes conservatrices laissent froids, on cherche à les émouvoir par des prédictions sinistres ou des déclarations grotesques.

Sir Charles Tupper écrit de longues lettres pour menacer le Canada de toutes les calamités, s'il vote pour la réciprocité.

On sait ce qu'il faut penser des prédictions du vieux cheval de bataille dont les pleurs nonagénaires sont toujours au service de la vieille cause tory, quand le capitalisme en a besoin.

Ces pleurs, le peuple les a vu couler en 1897, quand fut présenté le tarif Fielding que des orateurs conservateurs nous présentent aujourd'hui comme *le meilleur qui ait existé,* à juger par les résultats qu'ils énumèrent eux-mêmes.

En 1897, Sir Chs. Tupper disait:

LE RESULTAT EST QUE CE TARIF VA ENTRER EN VIGUEUR. MON HONORABLE AMI SAIT FORT BIEN QUE NOS INDUSTRIES *S'EN TROUVENT DEJA PARALYSEES* ET QUE CERTAINS DE NOS COLLEGUES SE REJOUIS-

SENT DE *LA DESTRUCTION DES INDUSTRIES DU CANADA.* JE LISAIS L'AUTRE JOUR UNE PENIBLE EXPRESSION DES LAMENTATIONS DE CES INDUSTRIES DANS LA "GAZETTE" DE MONTREAL, ALORS QUE LES MANUFACTURIERS DECLARAIENT L'UN APRES L'AUTRE QUE CES INDUSTRIES ETAIENT RUINEES; QUE LEURS FABRIQUES SERAIENT OBLIGEES DE FERMER LEURS PORTES ET QU'ILS SE VOYAIENT DEJA MENACES D'UN RETOUR AU DEPLORABLE ETAT DE CHOSES QUI EXISTAIT QUAND L'HONORABLE DEPUTE QUI VIENT DE PRENDRE LA PAROLE AVAIT CHARGE DE LA POLITIQUE FISCALE DE CE PAYS. *JE DIS QU'ON N'AURAIT JAMAIS PU IMAGINER UN PLUS GRAND MALHEUR POUR LE CANADA*

Ces pleurs sont séchées

Avec ce tarif le Canada est aujourd'hui le pays au monde le plus prospère et M. Borden le proclame.

Il en sera le même avec la réciprocité.

LES JEREMIADES DE SIR W. VAN HORNE.

Sir William Van Horne, en bon tory, n'a pas voulu rester en arrière et le *Star* publie de lui ce petit morceau dont la saveur est exquise:

SIR WILLIAM VAN HORNE N'EPROUVE QUE HONTE ET DEGOUT POUR LA CONVENTION DE RECIPROCITE.

Montréal, 22 février 1911. — Sir William Van Horne est de retour de Cuba; il exprime tout son dégoût de la proposition qu'on vient de présenter en vue de l'adpotion de la mesure Fielding-Paterson. "J'éprouve trop de dégoût de cette affaire pour en parler aujourd'hui, dit-il. Songez-y bien. Les relevés du Gouvernement canadien indiquent que le commerce par tête de la population est de $97, tandis que le commerce des Etats-Unis est de $33 et quelques cents par tête. Naturellement ils tournent vers nous des yeux de convoitise et ce projet de réciprocité en est le résultat. En ce moment nous voulons enlever le barrage du moulin; or, vous savez ce qui arrive, quand on enlève ce barrage: les eaux trouvent un niveau commun. Il est vraiment pénible et humiliant de voir que cette proposition de MM. Fielding et Paterson soit l'objet de délibérations sérieuses. Je ne me hasarde pas à ajouter un mot de plus aujourd'hui.

"Tenez, dites donc que mes opinions sur la question se résument ainsi", et sir William, s'étant assis à son bureau, traça ces lignes:

"Relativement à la convention de réciprocité...

"Je suis pris d'écoeurement et de honte; je suis trop écoeuré et j'ai trop honte pour rien dire sur cette question."

Ah la bonne histoire!

Et que c'est donc drôle là dessus de voir de plantureux Sir allumer un cigare *importé*, et *exporter* à Cuba les millions qu'il a faits sur le dos des bons Canadiens.

Soyez satisfaits de votre sort, dit Sir William Van Horne. Et il distribue nos millions aux entreprises américaines.

"Ne vendez pas vos pommes de terre aux Américains." Vendez-les aux Cubains." Et il distribue des prospectus de ses lignes de bateaux *pour obtenir des chargements.*

Le dégoût de Sir W. Van Horne, c'est de songer que des petits Canadiens ont la prétention de faire ce qu'il a fait: de gagner de l'argent où ils le peuvent.

Sir W. Van Horne a abandonné autrefois les Etats-Unis pour venir faire fortune avec les Canadiens.

Pourquoi les Canadiens n'auraient-ils pas le droit d'essayer de faire fortune avec les Etats Unis?

De quel droit M. Van Horne s'y oppose-t-il?

Qu'est-ce qu'il y a qui le dégoûte là dedans

TRAITE SECRET.

On prétend que ce traité a été conclu secrètement, que les deux négociateurs ont tout machiné sans tenir personne au courant et sont arrivés un jour avec le traité tout fait, sans qu'on ait jamais su comment il avait été préparé et *demandant de l'accepter ou de le rejeter.*

C'est une façon de présenter les choses absolument erronée.

Un traité "secret" est un traité conclu entre deux puissances on ne sait pas quand, on ne sait pas par qui et dont on ne sait pas les termes.

Voilà en quoi consiste un *traité secret.*

Mais un traité dont la négociation a été signalée officiellement; dont les plénipotentiaires sont nommés officiellement; dont la teneur est soumise officiellement au Parlement *qui peut l'accepter ou le rejeter,* n'est pas un traité secret.

Tous les traités sont négociés à huis clos et un pays ne débat

pas ses affaires en plein air; il ne fait pas ses arrangements financiers sur la place publique.

Il choisit des négociateurs en qui il a confiance et se réserve *d'accepter ou de refuser* ce qu'ils ont fait en son nom.

C'est ainsi que se font tous les traités. Le Canada est soumis actuellement à 12 traités conclus par la Grande Bretagne et jamais ces traités n'ont été discutés au grand jour.

Quand Sir Chs. Tupper négocia son traité avec la France en 1893, il n'invita personne à donner son avis avant que le traité fût convenu.

Il est absurde de prétendre que chacun devrait avoir son mot à dire pendant qu'on négocie.

La négociation d'un traité n'est pas une foire.

LA CONSULTATION PREALABLE.

La prétention qu'avant de délibérer sur cette question il faut mettre les électeurs canadiens en lieu de se prononcer est un trompe l'oeil électoral.

Comment serait-il possible de jamais conclure d'arrangement quelconque au moyen de pareil procédé?

Cette entente commerciale s'est effectuée de la seule manière possible, c'est-à-dire sur la responsabilité du cabinet. Les ministres sont responsables envers le Parlement qui est parfaitement libre de rejeter cet arrangement s'il le juge bon. En faisant cette convention, le Gouvernement savait parfaitement, comme tout député le doit savoir, que les électeurs eux-mêmes seront en lieu de se prononcer sur la question et cela à une date assez peu éloignée; et on peut l'affirmer sans crainte, à la prochaine grande consultation populaire, ce sera la question à l'ordre du jour au Canada, et les électeurs appelés à se prononcer à cet égard, rendront, sûrement, un jugement favorable. Si ce jugement est défavorable et que le peuple soit d'avis qu'il faut confier les rênes du pouvoir au parti antiministériel d'aujourd'hui, adversaire de cette mesure, alors les honorables députés seront parfaitement libres de soumettre à la Chambre une mesure tendant à l'abrogation de cette convention.

Cette éventualité, nous ne la redoutons pas.

Elle ne peut pas se produire.

Le peuple canadien ne se laisse pas conduire par des SOPHISMES.

III

Notre Meilleur Client.

Les Avantages de la Convention.

Le Gain est pour le Canada.

Le Canada est plus à même d'Exporter.

Le Dégrèvement des Taxes.

Suppression de la Balance Adverse du Commerce

Les Ouvriers Approuvent la Convention.

L'Opposition Américaine.

La Preuve Evidence de l'Excellence de la Convention.

Liberté pour Tous.

NOTRE MEILLEUR CLIENT.

Les Etats-Unis sont le meilleur client du Canada.

L'année dernière, nos exportations en Angleterre, où elles entrent en franchise, se sont élevées à $150,000,000.

Nos importations d'Angleterre ont été de $95,000,000. en vertu d'un tarif de préférence qui dispense ces produits de 33 1-3 des droits d'entrée.

D'un autre côté nos exportations aux Etats-Unis se sont élevées à $113,000,000 et nos importations de ce pays ont été de $223,000,000 ce qui fait un commerce total de $33[illegible]000.

C'est-à-dire que les Etats-Unis, *en dépit de le[illegible]if élevé* viennent au deuxième rang parmi nos clients pour ce que nous produisons.

Et de plus, bien que nous ne leur donnions aucun avantage sur les autres nations, ils sont devenus la source principale d'approvisionnement pour ce dont nous avons besoin du dehors.

Qui va prétendre qu'il n'était pas du devoir du gouvernement de passer une convention facilitant nos échanges avec *notre deuxième meilleur client et notre premier fournisseur.*

LES AVANTAGES DE LA CONVENTION.

Quel est l'homme d'affaire qui ne sait pas que le cultivateur trouvera son avantage le jour où il aura un marché nouveau ajouté au marché intérieur déjà existant, où il pourra vendre plus facilement les produits de sa ferme. Quand même les prix ne seraient pas plus élevés, nous pourrons vendre en plus grande quantité et nous y trouverons encore notre profit. Si les prix baissent, ce sera tant mieux pour les consommateurs. Le cultivateur n'a pas la prétention de dire qu'il sera maître de ce marché; mais il peut prétendre avec raison, qu'ayant un marché nouveau, à la porte voisine, avec une population de 92 millions d'âmes, nous pourrons vendre nos produits plus facilement; nous aurons des acheteurs en plus grand nombre et, par exemple, au lieu de mettre nos patates dans les hangars, nos pommes de terre dans les caveaux, nous les vendrons et nous ne les exposerons pas à les laisser gâter, nous en retirerons alors un grand bénéfice.

D'ailleurs n'est-ce pas ce que disait Sir John Macdonald en 1854?

Sir John en 1858 parlant de la réciprocité avec les Etats-Unis ne s'écriait-il pas:

"Si il y a une mesure récente qui a fait du bien au pays plus qu'aucune autre, c'est bien le traité de réciprocité négocié par le gouvernement Hinks. *Si vous vous rappelez que le blé qui payait 30 cents par minot pour entrer aux Etats-Unis y est aujourd'hui admis en franchise, vous comprendrez que chaque cultivateur canadien se trouve plus riche de 30 cents par minot à cause de cette mesure.* Au lieu de rester à la porte des Etats-Unis et d'être forcé d'aller à Montréal vendre ses produits, il a maintenant le choix entre deux marchés, il a deux cordes à son arc."

LE GAIN EST POUR LE CANADA.

Par la sage diligence des négociateurs du traité et par le succès de leurs opérations, le Canada est largement le gagnant dans l'arrangement conclu.

Et cependant les conservateurs refusent de reconnaître la sagesse de nos négociateurs.

Quels sont les faits:

Les articles américains mentionnés dans le traité payaient en entrant au Canada $2,363,763. de droits. Les droits imposés sur les produits canadiens exportés aux Etats-Unis, participant à la nouvelle convention, s'élèvent à $4,849,933: sur les articles mentionnés dans l'annexe A qui sont exemptés de droits, le Canada réalise un gain de $4,236,988; sur les articles mentionnés dans l'annexe B, qui sont admis aux Etats-Unis aux mêmes conditions que ces articles sont admis au Canada, notre gain est de $234,984; sur les articles mentionnés dans l'annexe C, qui sont frappés d'un impôt spécial, notre gain est de $377,961.

Autrement dit, les avantages que cet arrangement assure aux deux pays, réduits en dollars et cents, sont représentés par $4,849,-930 pour le Canada et $2,363,763, pour les Etats-Unis. Laissant de côté les avantages qui doivent en résulter pour le consommateur, le producteur et l'exportateur, c'est un arrangement qui se recommande à l'approbation même de ceux qui considèrent d'abord l'aspect financier de ces questions, son effet sur la prospérité générale du pays.

En somme par la suppression des droits de douane:

Le Canada gagne $4,849,930 et

Les Etats-Unis gagnent $2,363,763. de droits qu'ils auront à payer en moins;

Le bénéfice du Canada dépasse donc de $2,086,267 celui des Etats-Unis.

C'est un chiffre qui en vaut la peine.

LE CANADA EST LE PLUS A MEME D'EXPORTER.

Mais disent les conservateurs: "Ce sont les Etats-Unis qui profiteront le plus de la réduction des droits de douane parce que c'est eux qui ont le plus à exporter."

Erreur que tout cela.

Les chiffres-mêmes cités par M. Cash, de Humboldt prouvent que le Canada est *plus à même que les Etats Unis d'exporter* les articles qui se chiffrent dans le commerce d'exportation:

PRODUCTION DES ETATS-UNIS EN 1909.

	Boisseaux.
Blé	713,286,923
Avoine	923,984,600
Orge	173,210,916

PRODUCTION DU CANADA EN 1909.

	Boisseaux.
Blé	166,752,540
Avoine	353,451,648
Orge	55,377,626

Soit, par tête aux Etats-Unis, 8 boisseaux de blé, 10 boisseaux d'avoine et 2 boisseaux d'orge.

Soit, par tête, en Canada, 21 boisseaux de blé, 44 boisseaux d'avoine et 7 boisseaux d'orge.

N'est-ce pas la preuve que le Canada est plus à même d'exporter que les Etats-Unis, au moins pour certains produits?

LE DEGREVEMENT DES TAXES.

Nous venons de dire que les taxes douanières perçues sur les produits américains allaient être *diminuées de plus de* $2,000,000.

Or, l'hon. M. Foster a-t-il tonné suffisamment contre *l'accroissement des taxes douanières?*

A-t-il suffisamment accusé le pays de soutirer au peuple des sommes inutiles?

L'année dernière, à l'occasion de la discussion de l'exposé budgétaire, M. Foster disait:

La question est celle-ci: Que soutirez-vous de chacun des habitants de ce pays? $11 et $12 par tête, aujourd'hui, tandis qu'en 1896 cette taxe représentait à peine $5.50 par tête. Mais cet argent représente les économies du citoyen, et c'est autant de son capital dont il est privé. Il ne devrait pas exister au monde de raison pour en agir ainsi, sauf dans le cas de nécessité absolue où se trouve la population d'être gouverné et d'acquitter le coût de l'administration de la chose publique.

Voilà que les libéraux *réduisent d'un coup ces taxes de plus de deux millions par année.*

Et l'hon. M. Foster crie au crime!

SUPPRESSION DE LA BALANCE ADVERSE DU COMMERCE.

L'hon. M. Foster n'avait pas de lamentations assez fortes, d'expressions assez énergiques pour stigmatiser l'accroissement de la *balance adverse* du commerce, du surplus des envois au Canada de marchandises américaines contre l'envoi de marchandises canadiennes aux Etats-Unis.

En mars 1908, il tonitruait ainsi au parlement:

Dix ans de régime conservateur, balance adverse du commerce, $167,851,393.

Dix ans de régime libéral, balance adverse du commerce, $384,950,596.

Puis il ajoute:

Dans les douze mois expirés le 30 juin 1907, nos importations des Etats-Unis se sont élevées à $206,715,914, et nos exportations aux Etats-Unis à $82,194,661, et la balance du commerce contre nous, a atteint le chiffre énorme de $124,521,253..

N'est-ce pas renversant, en effet? Mais cette balance adverse, il faut y faire face, y faire face tous le mois, tous les trois mois, tous les ans. Elle ne peut rester à l'état de dette, il faut qu'elle se liquide par l'entremise des banques ou au moyen de l'augmentation des affaires du pays.

Aujourd'hui cette convention va faire pencher le fléau de la balance.

Nous espérons que les exportations canadiennes vont affluer aux Etats-Unis liquider cette dette et *effacer cette balance adverse.*

Mais M. Foster tonne encore de l'autre côté:

On va trop exporter, on va *dépouiller* le Canada!

Jamais content, ce bon M. Foster.

LES OUVRIERS APPROUVENT LA CONVENTION.

Par exemple il y a des gens de bon sens qui ne se laissent pas prendre à ces soubresauts de saltimbanques.

Voici par exemple la Résolution adoptée le 1er avril dernier à une convention du Parti Ouvrier et du Conseil des Métiers et du Travail:

"Attendu qu'il a été prouvé par l'expérience du passé que les tarifs de haute protection n'ont jamais été favorables à la classe ouvrière, mais qu'ils tendaient à l'augmentation du coût de la vie, et que, de plus, ils favorisaient la formation et le développement des monopoles et des trusts, en enlevant toute compétition extérieure;

"Attendu que le développement toujours croissant de l'agriculture au Canada nécessite des débouchés nouveaux;

"Et attendu que l'écoulement naturel des produits canadiens se trouve avec nos voisins les plus proches, les Etats-Unis;

"Qu'il soit résolu que le parti ouvrier du Canada, section de Montréal, se déclare, pour ces motifs, en faveur du traité de réciprocité actuellement en discussion devant la Chambre des Communes, vu qu'il établira des relations commerciales plus étroites entre les deux pays pour le plus grand bien de la classe ouvrière en général."

L'OPPOSITION AMERICAINE.

Si l'on voulait une preuve de l'excellence de la convention signée par les négociateurs canadiens on l'aurait facilement dans la violence des attaques dont cette mesure est l'objet, de la part des cultivateurs américains et des intérêts associés.

Voulez-vous avoir l'opinion de l' "Oncle Joe", Mr. J. G. Cannon le leader des forces républicaines:

"IL EST AUSSI A REMARQUER COMME TRES SIGNIFICATIF, A CE PROPOS, QUE L'ENVOYE CANADIEN, M. FIELDING, A EXPLIQUE A LA METROPOLE QUE,

SI LE CANADA GAGNE UN VASTE MARCHE AUX ETATS-UNIS, LES ETATS-UNIS NE GAGNENT RIEN AU CANADA QUI PUISSE GENER LE COMMERCE ANGLAIS, CAR ON N'A FAIT QUE PEU DE REDUCTIONS SUR CEUX DE NOS PRODUITS QUI POURRAIENT TROUVER UN MARCHE AU CANADA ET CES REDUCTIONS SONT TRES MINCES. C'EST-A-DIRE QUE LES PRODUITS INDUSTRIELS ANGLAIS VONT CONTINUER A JOUIR D'UNE PREFERENCE AU CANADA, TANDIS QUE LE CULTIVATEUR CANADIEN SUPPLANTERA GRADUELLEMENT LE CULTIVATEUR AMERICAIN SUR LES MARCHES DES ETATS-UNIS.

Voulez-vous lire les en-têtes d'articles cités par le "Mail" de Toronto et lus en parlement par l'hon. Fielding, page 7114:

LE SENAT DES ETATS-UNIS A ETE SUBMERCE PAR DES PROTESTATIONS D'AGRICULTEURS.

ILS DECLARENT QUE L'ADOPTION DE LA RECIPROCITE AVEC LE CANADA FERA RECULER DE CENT ANS L'INDUSTRIE.

ELLE SERA SURTOUT PREJUDICIABLE LE LONG DE LA FRONTIERE DU COTE AMERICAIN.

LES REGIONS AGRICOLES N'ONT JAMAIS ETE AUSSI EMUES DEPUIS LE JOUR OU L'ON A TIRE SUR LE FORT SUMTER.

Voulez-vous lire les fureurs du sénateur Ames de l'Iowa:

Ce projet de convention commerciale avec le Canada *sera un désastre pour les intérêts agricoles de l'Iowa.* Les terres de l'Iowa valent actuellement $200 l'acre. Ces mêmes terres vaudront moins de $100 l'acre si ce projet de convention est adopté. Non seulement les terres seront affectées, mais la convention fera baisser de $40 le prix du cheval de l'Iowa.

On croirait entendre son homonyme de Saint-Antoine.

Se figure-t-on que les Américains geindraient comme cela, s'ils avaient eu le dessus dans les négociations.

Bien sûr que non, ils chanteraient *assez fort le coq!*

LA PREUVE EVIDENTE DE L'EXCELLENCE DE LA CONVENTION.

D'ailleurs à quoi bon tant de preuves. Les meilleures preuves nous les avons sous les yeux.

C'est l'acharnement même des tories contre la réciprocité.

Les conservateurs savent fort bien qu'ils ne peuvent pas espérer arriver au pouvoir, si la prospérité du Canada continue à grandir.

Or ils savent fort bien aussi que la réciprocité *contribuera encore à cette prospérité.*

Ils n'ignorent pas que la réciprocité enrichira le cultivateur et soulagera le consommateur.

Donc ils la combattent.

Si les maux dont ils nous menacent devaient survenir, ils seraient trop heureux de les voir s'abattre sur le pays.

Ils y aideraient au lieu de les prévenir.

S'ils combattent la réciprocité, c'est parce qu'ils savent qu'elle fera la richesse du pays et les tiendra écartés du pouvoir.

LIBERTE POUR TOUS.

Maintenant, en admettant même que la réciprocité ne tienne pas tout ce que promettent les libéraux, en supposant que les cultivateurs ne croient pas aux avantages que nous venons d'énumérer.

Ils sont libres.

Rien ne les oblige de faire usage de la réciprocité.

Ce n'est pas un *collier au cou,* comme la protection. Aux termes de cette convention, les cultivateurs *ont l'alternative* de vendre leurs produits dans l'un ou l'autre des trois marchés, au lieu de deux qu'ils avaient auparavant. Mais rien ne les oblige à l'avenir à vendre leurs produits aux Américains plus qu'ils ne l'ont fait dans le passé. Si le coeur leur en dit, ils sont libres de continuer de vendre leurs produits aux Anglais, comme aux Américains ou aux Canadiens, et nous avons une assez bonne idée des aptitudes commerciales et du flair de nos cultivateurs en général, pour croire qu'ils sauront discerner auquel de ces marchés et sous quelle forme il est préférable qu'ils expédient leurs produits. Nous avons une assez bonne idée des aptitudes commerciales et du flair de nos cultivateurs pour supposer qu'ils sauront vendre leurs produits là où on leur en donnera le plus haut prix, là où ils obtiendront la plus forte rénumération de leur travail. Aujourd'hui, ils ne sont pas libres d'en agir ainsi, ou du moins ils ne sont pas libres dans la me-

sure où ils le seront sous le nouveau régime. Ils ont une certaine latitude à cet égard aujourd'hui, et l'année dernière, à coup sûr, ils ont vendu pour 40 millions de produits agricoles aux Etats-Unis en dépit de droits élevés, en dépit des barrières élevées entre les deux pays. Mais à l'avenir ils pourront le faire avec plus de facilité, et il n'y aura lieu pour eux de le faire que dans la mesure de leur bon plaisir.

Et d'un autre côté, le gouvernement est libre aussi.

Nous ne sommes pas rivés à la chaine avec les Etats-Unis.

La réciprocité peut être abolie du jour au lendemain dans une seule session du parlement, si on s'aperçoit qu'elle ne produit pas les avantages qu'on en attend.

Mais alors, s'écrient les conservateurs: "Que deviendra le Canada?"

Il redeviendra ce qu'il est aujourd'hui, il aura toujours le libre marché d'Angleterre

La place dites-vous sera prise par d'autres. Par qui?

Par les pays qui nous font concurrence aujourd'hui.

Eh bien quoi, ce sera nous qui leur ferons concurrence.

Y aura-t-il quelque chose de changé?

Cette faculté de pouvoir permettre aux cultivateurs de constater par leur propre expérience, si la réciprocité est avantageuse comme le prétendent les libéraux, ou si elle leur est préjudiciable comme l'affirment les conservateurs est au contraire, ce nous semble, ce qui fait la beauté du régime Taft-Fielding.

IV

La Réciprocité et la Province de Québec.

Exportations de Québec.

Droits Supprimés.

Le Bénéfice de la Suppression des Droits.

La Preuve.

La Concurrence Américaine.

L'Avenir de Québec.

LA RECIPROCITE ET LA PROVINCE DE QUEBEC.

Nous venons de parler de l'intérêt du Canada en général, parlons un peu de la province de Québec.

Il n'y a aucun doute que les Etats-Unis sont le grand marché des produits de notre province.

Examinons la situation actuelle en dépit des obstacles qui sont accumulés pour empêcher Québec de commercer avec les Etats-Unis.

Prenons le commerce de l'année dernière.

Pendant l'exercice expiré le 31 mars 1910 nous avons, de la province de Québec, exporté aux Etats-Unis pour $72,255 de chevaux et que nous en avons importé pour $17,911, ce qui donne une balance du commerce en notre faveur de $54,344.

Nous avons exporté de Québec 2,970 têtes de bétail, d'une valeur de $17,210, sur lesquels nous avons payé un droit de 27½ p. 100. La province de Québec n'a pas importé une seule tête de bétail des Etats-Unis. Nous avons exporté aux Etats-Unis, 22,941 moutons d'une valeur de $98,084, avec un droit de 75 cts par mouton. La province de Québec n'a pas importé un seul mouton des Etats-Unis. Si nous n'avions pas un meilleur marché aux Etats-Unis ces animaux n'auraient pas été exportés du Canada.

Nous avons exporté 80,027 tonnes de foin d'une valeur de $611,116, avec un droit de $4 par tonne.

Nous avons exporté 147,250 gallons de crème et de lait, d'une valeur de $141,599, malgré un droit de 5 cents par gallon. Il n'y a pas eu d'importation de ces produits.

Nous avons exporté 761,000 livres de beurre d'une valeur de $138,969, malgré un droit de 6 cents par livre.

Nous avons également exporté du fromage, des pommes de terre, du sirop d'érable, et une foule d'autres produits agricoles et notez bien qu'on nous assure que les Etats-Unis en ont des millions de livres en réserve pour l'exportation.

Cependant, l'an dernier, malgré le surplus de production de beurre dont nous parle aux Etats-Unis, la seule province de Québec a exporté 761,000 livres de beurre dans ce pays, en dépit d'un droit de 6 cents par livre. S'il était vrai que les Etats-Unis eussent autant de beurre en stock que le prétendent les conservateurs, pourquoi les

Américains en ont-ils importé 761,000 livres de la province de Québec?

On voit par là que pour ces quelques articles, la balance du commerce est fortement en faveur de la province de Québec. Nous avons exporté des produits agricoles aux Etats-Unis pour une somme de $1,500,000 et nous n'en avons importé que pour $17,911. Sur notre exportation de moutons, nous avons payé en droits plus de $60,000 et sur nos exportations de foin, $320,000. Nous ne prétendons pas que nous pourrons ajouter la totalité des droits au prix de nos produits, mais nous sommes convaincus que nous aurons un marché très actif et que nos moutons et autres produits de la ferme se vendront plus cher et en plus grand nombre. (Débats, p. 7344.)

D'ailleurs, le peuple sait bien ce qui lui faut, ce dont il a besoin. Il veut vendre ses produits où il lui plaît.

Or qu'arrive-t-il?

Écoutez M. Hunt, député de Compton:

La meilleure preuve que je puisse donner du désir de la province de Québec pour le commerce des Etats-Unis, c'est que les jeunes gens des comtés de la province de Québec, le long de la frontière, vendent leurs terres pour aller s'établir aux Etats-Unis. Ils achètent des fermes de l'autre côté de la frontière et paient $2,000 de plus pour une terre de même étendue, de même qualité, sous le même climat, avec cette seule différence qu'ils ont le marché américain pour écouler leurs produits, et ils considèrent que cela est assez important pour sacrifier leur patrimoine. (Page 7344.)

EXPORTATIONS DE QUEBEC.

Quels produits la province de Québec exporte-t-elle aux Etats-Unis?

Voici la liste:

Le foin et la paille,
L'avoine,
L'orge,
Les pois,
Le sarrasin,
Le lait,
Le beurre,
Le fromage,
Les œufs

Les pommes,
Les volailles.
Le sucre et le sirop d'érable
Les pommes de terre,
Les choux,
Les oignons,
Les bêtes à cornes.
Les chevaux,
Les moutons,
La laine,
Le miel.

DROITS SUPPRIMES.

Quels avantages assure aux cultivateurs de Québec la convention de réciprocité?

Voici quels sont actuellement les droits, au tarif minimum américain, qui doivent être prélevés à la frontière, sur les prix que reçoivent nos cultivateurs de la province de Québec.

La ratification de la convention de réciprocité leur permettrait de s'exempter de payer ces droits et augmenterait d'autant, par conséquent, le prix net qu'ils tireraient de leurs produits.

Articles	Droits.
Foin, la tonne (de 2240 livres)	$4.00
Paille, la tonne (de 2240 livres)	1.00
Avoine, le minot	15c
Orge, le minot	30c
Pois, le minot	25c
Sarrasin, le minot	15c
Lait, le gallon	2c
Beurre, la livre	6c
Fromage, la livre	6c
Oeufs, la douzaine	5c
Pommes fraîches, le minot	25c
Volailles vivantes, la livre	3c
Volailles mortes, la livre	5c
Sucre et sirop d'érable, la livre	3c
Miel, le gallon	20c
Pommes de terre (patates) le minot	25c
Choux, la pièce	2c

Oignons, le minot	40c
Bêtes à cornes:	
Veaux et génisses, par tête	2.00
Autres — "ad valorem"	17½ p.c.
Porcs, sur pied, la tête	$1.50
Chevaux valant moins de $150, la tête	$30.00
Chevaux valant plus "ad valorem"	25 p.c.
Agneaux de moins d'un an, la tête	.75c
Moutons, la tête	$1.50
Laines en suint, la livre	11 à 12c
Laines lavées, la livre	22 à 24c
Laines dégraissées, la livre	33 à 36c

Il n'est pas besoin d'être un fort statisticien pour calculer que ces droits enlevés mettraient dans la poche des cultivateurs canadiens des millions chaque année dont les cultivateurs de la province de Québec sauront bien prendre leur bonne part.

LE BENEFICE DE LA SUPPRESSION DU DROIT.

Les conservateurs qui combattent les partisans de la réciprocité disent pour décourager les cultivateurs:

"De ce que ces produits pourront entrer librement aux Etats-Unis, si la convention est ratifiée par les Parlements des deux pays, il ne s'ensuit pas que nos cultivateurs vendront plus cher leurs produits qu'ils ne les vendent aujourd'hui."

C'est-à-dire qu'ils prennent la position que c'est le consommateur et non le producteur qui paie le droit.

Comme la plupart des prétendus principes de certaine école économique cette règle est très variable.

Lorsqu'il s'agit de l'importation d'un article que le pays ne produit pas et pour lequel le producteur étranger peut imposer son prix, c'est, évidemment le consommateur qui paie le droit.

Mais lorsque l'article importé se trouve en concurrence avec le produit domestique, et que le producteur étranger est obligé d'accepter, s'il veut vendre, le prix établi par le produit domestique, force lui est bien de débourser de ce prix le montant du droit et c'est lui qui paie le droit.

Or, c'est ce qui se présente dans le cas actuel.

Notre foin, par exemple, se vend en concurrence avec le foin

américain; il se vend au prix fixé par le foin américain et, tandis que le producteur américain reçoit le plein prix de sa marchandise, le producteur canadien est obligé d'en distraire $4 par tonne qu'il verse au trésor des Etats-Unis.

Les droits abolis, il n'aura pas à verser ces $4 par tonne; il vendra son foin comme aujourd'hui, au prix fixé par le foin américain et gardera pour lui le plein prix de sa marchandise, comme son concurrent américain.

Il s'en suit donc, nécessairement, que nos cultivateurs canadiens bénéficieront de cette abrogation des droits au montant de $4 par tonne au moins.

Nous donnons ceci comme exemple et il en est de même de toute la liste que nous venons de citer.

LA PREUVE.

D'ailleurs, à quoi bon épiloguer?

La preuve nous est fournie par les conservateurs eux-mêmes.

En 1883, Sir John A. Macdonald illustrait cette vérité en disant à la Chambre des communes:

"JE SUPPOSE LE CAS SUIVANT: DANS LES CANTONS DE L'EST ET SUR LA LIGNE FICTIVE QUI SEPARE NOTRE PAYS DES ETATS-UNIS, UN HOMME A 100 ACRES DE TERRE DU COTE CANADIEN ET 100 ACRES DE TERRE DU COTE AMERICAIN. IL RECOLTE 100 MINOTS D'ORGE SUR CHACUN DE SES 100 ACRES. IL PORTE SUR LE MARCHE AMERICAIN LES 100 MINOTS RECOLTES SUR LE TERRITOIRE DES ETATS-UNIS, ET IL LES VEND A RAISON DE $1 LE MINOT. PUIS IL PORTE SUR LE MARCHE AMERICAIN LES 100 MINOTS, RECOLTES SUR LE TERRITOIRE CANADIEN, ET IL N'EN OBTIENT QUE 85 CENTS LE MINOT, PARCE QU'IL A DU PAYER 15 CENTS PAR MINOT POUR LE PRIVILEGE DE TRAVERSER LA FRONTIERE."

La même observation s'applique à toutes sortes de récoltes.

Sir John A. Macdonald ne pouvait dire plus nettement l'intérêt qu'a le cultivateur canadien à pouvoir librement transporter ses produits au delà de la frontière.

LA CONCURRENCE AMERICAINE

" Comment voulez-vous prétendre, *disent les conservateurs*, que les cultivateurs canadiens vont trouver un si luxuriant marché aux Etats-Unis puisque pour une foule de produits naturels les Etats-Unis exportent déjà au Canada?

"C'est donc qu'ils en ont de trop?"

Pas du tout, cela était du à l'ancien tarif dont nous nous débarrassons.

Les Etats-Unis n'ayant à payer qu'un droit très modéré, pouvaient exporter, dans certaines localités canadiennes, à meilleur marché que les producteurs canadiens ne pouvaient y livrer leur marchandise; c'est une simple question de transport. Evidemment, dans ces localités, la réciprocité avec les Etats-Unis aura l'effet d'augmenter, ou, au moins, de rendre plus lucratives les exportations des Etats-Unis.

Mais ces points sont assez rares; le long de notre frontière, et partout ailleurs, à proximité égale des marchés, ce sont les producteurs canadiens qui bénéficieront du libre-échange des produits agricoles, parce que la relation de la consommation avec la production est beaucoup plus grande aux Etats-Unis qu'au Canada, ou, si l'on préfère, parce que la production par tête est beaucoup plus forte au Canada.

Nous produisons beaucoup plus que nous ne pouvons consommer; les Etats-Unis consomment plus qu'ils ne produisent puisque, même avec un tarif presque prohibitif, ils sont obligés d'acheter chez nous.

Dans ces conditions, il n'y a donc pas à craindre qu'ils négligent leur marché domestique,—où ils auront toujours sur nous l'avantage d'être sur les lieux,—pour venir sur nos marchés faire concurrence à nos agriculteurs.

L'AVENIR DE QUEBEC

La vérité est que cette convention est un bienfait pour la province de Québec.

Québec va voir renaître l'âge d'or dont le traité de 1854 avait été le signal.

Son vrai marché lui est rendu, son marché naturel.

Débarrassés de cette absurde *barrière du tarif*, nos cultivateurs maîtres de vendre librement leurs produits, leur foin, leurs chevaux sans avoir à payer des $4 la tonne et des $30 par tête aux douaniers vont se réjouir et prospérer.

Les tories prétendent que la réciprocité n'augmentera pas d'un sou le prix des produits vendus par les cultivateurs.

D'un autre côté.

Ils affirment que les avantages résultant de la réciprocité seront tels que les cultivateurs ne songeront plus à l'Empire, mais s'annexeront aux Etats-Unis.

Les deux propositions ne peuvent pas être concordantes.

Il faut que les tories acceptent l'une ou l'autre.

Les cultivateurs savent bien, eux, qu'ils profiteront des *avantages commerciaux* que leur fourniront les Etats-Unis et conserveront les *avantages politiques* que leur assure la citoyenneté britannique.

V

Reproches faits à la Convention.

Le Pillage des Ressources Naturelles.

Le Détournement du Commerce.

La Faculté de Transit.

L'Indépendance de Tarif.

Règlements Altérant la Convention.

L'Invasion des Produits Américains.

Modification de la Préférence.

Les Capitalistes Anglais.

Les Nations Favorisées.

Ce qui était bon en 1854, ne l'est pas en 1911.

Les Prix aux Etats-Unis.

Le Dilemne Conservateur.

La Diminution de la Cherté de la Vie et l'Augmentation des Bénéfices des Cultivateurs.

LE PRETENDU PILLAGE DES RESSOURCES NATURELLES

Les conservateurs disent que si les Etats-Unis peuvent avoir accès à nos ressources naturelles par l'abolition du tarif, nous pouvons nous attendre que ces ressources naturelles seront pillées, transportées aux Etats-Unis pour y être façonnées, puis reexpédiées aux Etats-Unis

Mais ils n'expliquent pas comment les Américains pourraient les reexpédier ainsi aux termes de cette convention.

Où se trouve-t-il dans les tableaux une réduction qui le permette?

Pas une clause n'a trait aux articles manufacturés sauf aux instruments agricoles.

Si les produits manufacturés rentrent en Canada, ils rentreront comme ils ont toujours rentré, c'est-à dire en payant les droits.

Les Etats-Unis, s'ils veulent notre bois, nos minéraux, notre blé ou nos bestiaux, viendront ici et paieront ce qu'ils achèteront. *Nous ne dormons pas; nous sommes en possession de ces ressources naturelles, nous en sommes propriétaires. Si nous jugeons à propos d'en disposer en faveur des Etats-Unis, ce devra être à un prix et à des conditions satisfaisantes pour le propriétaire individuel ou pour le public du Canada.*

LE DETOURNEMENT DU COMMERCE.

Les tories déclarent qu'aussitôt la convention adoptée, tout notre commerce va être détourné du côté des Etats-Unis; que nos chemins de fer ne transporteront plus rien de l'est à l'ouest, qu'il va falloir défoncer le C. P. R., le G. T. R. et le C. N. R., plus l'I. C. R.; combler le canal Welland et boucher le St Laurent; jeter à l'eau les élévateurs de Fort William et de Port Colborne; puis, même mettre le feu à nos universités, dont les étudiants ne trouveront plus d'emplois.

Voilà les stupidités que les députés tories ont débité en Chambre pendant des mois!

Le *Star* a representé avec force illustrations la pieuvre des chemins de fer américains prête à jeter ses tentacules sur le commerce canadien.

Pu cile a inscrit dessous la devise de Sir W. Van Hornes: *Ça me dégoûte.*

Il est bon de dire que sur ces tentacules américaines, il y a 5000 milles du C. P. R. construits en territoire américain avec l'argent canadien.

Mais ça le dégoûte tout de même!

Dans tous les cas, il est absurde de prétendre que le trafic puisse manquer pour nos lignes canadiennes si cette convention accroit notre commerce avec les Etats-Unis comme cela arrivera sûrement.

Ecoutez ce que dit l'hon. Paterson:

Ouvrons le rapport du département de l'Intérieur, et voyons le nombre de homesteads concédés dans une seule année; on peut par là se rendre compte de l'effet qu'aura la colonisation sur les chemins de fer déjà construits et ceux qui pourront être construits à l'avenir.

En 1910, 41,568 homesteads ont été concédés dans le Nord-Ouest et sur ce nombre, 13,566, ont été pris par des colons venus de 47 Etats et territoires des Etats-Unis. 11,470 colons venaient des anciennes provinces du Canada, et 7,331 du Royaume-Uni. Ces 41,568 concessions, faites dans une seule année, représentent une superficie de 6,650,880 acres, en plus des 1,184,790 acres vendus par les compagnies de chemins de fer, la compagnie de la Baie-d'Hudson et autres propriétaires. Conçoit-on ce que cette augmentation représente, pour une seule année? La superficie totale en culture, en 1909, était de 11,960,000 acres, et en blé seulement, de 6,778,000 acres; cette même année la production du blé a atteint 147,000,000 de boisseaux, soit un rendement moyen de 21 boisseaux à l'acre. A-t-on jamais songé à ce que ces chiffres représentent? A-t-on une idée des moyens de transport dont il faudra disposer pour transporter ces énormes quantités de céréales? Prenons seulement 100,000,000 de boisseaux; pour les transporter, il faut 17 convois par jour, pendant 300 jours, chaque convoi étant formé de vingt wagons d'une capacité de 1,000 boisseaux.

Tous ceux qui s'y connaissent affirment qu'avant cinq ans la production du blé dans le Nord-Ouest aura doublé et on aura là tout le blé que M. James J. Hill, le chemin de fer canadien du Pacifique, le Nord-Canadien et le Grand-Tronc-Pacifique pourront transporter. (Page 3474.)

La seule chose qui pourrait arriver c'est qu'il y eût quelque concurrence et par suite une diminution des prix de transport.

Qui s'en plaindra?

L'OPINION DE SIR DAN. MANN.

D'ailleurs si quelqu'un doit s'y connaître sur l'effet de la réciprocité sur les chemins de fer canadiens, c'est bien Sir Dan. Mann.

de Mackenzie et Mann, directeurs du Canadian Northern. Or, voici ce qu'il a dit dans le *Financial Post* du 4 février dernier :

Il faut spécialement tenir compte des produits de la ferme, de la mer et des mines. Il ne faut pas oublier, non plus, le commerçant de bois. Le bois est une récolte qui mûrit et qui doit être moissonnée. Sans cela elle se détériore. Celui qui abat un arbre arrivé à maturité et en plante un ou plus, est un producteur de richesse.

Si nous avons une population de 7 ou 8 millions au Canada, avec un marché libre pour le producteur, et si à cela nous ajoutons 95 millions d'Américains, nous venons en aide aux plus importantes industries du Canada.

Par ordre d'importance, après le producteur, vient le fabricant, et le devoir du Gouvernement est de procurer des marchés avantageux aux deux. Les Etats-Unis ont cessé d'exporter des animaux et cesseront peut-être bientôt d'exporter du blé. L'équilibre est bien prêt de s'établir entre la production et la consommation.

S'il était possible d'empêcher le blé de prendre la direction du sud sans causer de tort au producteur je conseillerais de refuser tout traité ou toute convention douanière, mais nous sommes impuissants à garder notre blé en territoire britannique. Les Etats-Unis peuvent abolir les droits quand bon leur semblera, sans nous consulter.

Quant à l'exportation du blé, le Canada aura ses chemins de fer à travers le continent et ses vaisseaux sur l'océan. Cela lui permettra de transporter le blé du producteur au consommateur, sans partage de recettes, et il en sera de même pour les produits manufacturés comme cargaison de retour du producteur au consommateur dans l'Ouest.

Le blé qui serait exporté par voie des Etats-Unis devrait passer sur trois ou quatre chemins de fer différents et être mis à bord de navires appartenant à d'autres compagnies, pour être expédié en Europe. Ce taux d'entier parcours, qui est nécessairement réduit, devrait être partagé entre trois ou quatre compagnies qui se trouveraient dans l'impossibilité de faire concurrence aux lignes directes canadiennes. Soyez certains que les compagnies canadiennes qui transportent les produits naturels de l'Ouest destinés à l'exportation, sauront retenir ce trafic sur leurs voies ferrées et sur leurs navires.

Il est bon d'ajouter que Sir W. Van Horne qui plaisanche si facilement dans le *Star* ne dit *pas un mot* de l'effet de la convention sur les affaires futures du C. P. R.

Il est vrai qu'il avait un mauvais précédent.

Lorsque Sir John Macdonald accorda la Charte primitive du C. P. R. il y introduisit une clause (15) disant qu'aucune ligne croisant la ligne-mère ne pourrait se rapprocher à plus de 15 milles de la frontière américaine.

Le prétexte invoqué était toujours la crainte de l'annexion ; mais le motif réel était d'assurer au C. P. R. le *contrôle du trafic direct, comme du trafic local.*

Mais le Manitoba se révolta, réclama sa liberté et Sir John Macdonald fut obligé d'abolir la clause 15.

Le C. P. R., M. W. Van Horne en tête, p'eurèrent comme des veaux en disant qu'ils étaient ruinés, et exigèrent un gros boodle qui a servi à faire bien des élections conservatrices et *maintenu au pouvoir pendant dix ans de plus le parti conservateur!*

Mais le plus beau c'est que le C. P. R. au lieu d'être ruiné a vu ses actions monter de $45 à $235.00, tant le Manitoba a pu prospérer *d'être délivré de ses entraves et de pouvoir communiquer librement avec ses voisins américains.*

LA FACULTE DE TRANSIT.

Les conservateurs disent :

"Aussitôt la réciprocité adoptée, le blé canadien cessera d'être exporté par les ports canadiens ; il prendra les voies ferrées américaines, les canaux américains, les vaisseaux américains."

Ceux qui parlent ainsi se moquent du public.

Rien n'empêche que le blé canadien ne s'exporte actuellement par voie américaine.

Le privilège de libre transit existe actuellement.

Et c'est les conservateurs eux-mêmes qui l'ont obtenu pour le Canada.

La réciprocité n'a donc rien à y voir.

L'INDEPENDANCE DU TARIF.

Les conservateurs affirment que le Canada a sacrifié pour l'avenir son *indépendance tarifaire*, la faculté d'établir son tarif à son gré.

L'hon. Foster s'est écrié :

Je dis que nous avons, dans une large mesure, fait abandon de notre indépendance douanière, et nous l'avons absolument mise en danger. Ce pays est jeune, il se développe rapidement. Qui peut dire aujourd'hui que, dans cinq ans d'ici, il ne nous faudra pas remanier totalement notre tarif? Mais, avec cela, vous vous liez ; vous n'êtes plus libre de le faire. (Page 3714.)

Or ceci est de la rhétorique et de la fausse, comme l'a prouvé le ministre des finances.

L'hon. M. FIELDING: Le Parlement canadien sera absolument libre de faire ce qu'il voudra, de même que le congrès des Etats-Unis sera aussi libre, tous deux seront absolument libres. Nous avons conclu cette entente douanière parce que nous la croyons avantageuse aux deux pays; et si dans un an d'ici nous changeons d'avis d'un côté ou de l'autre et si nous croyons que cette entente n'est pas avantageuse mutuellement, nous la changerons et ce sera tout. (Page 2615.)

Et ailleurs:

L'hon. M. FIELDING: Chaque partie est absolument libre de faire son tarif conformément à ce qu'elle croit être dans l'intérêt des Etats-Unis d'une part, et dans l'intérêt du Canada de l'autre.

M. MACLEAN (York): Qu'arriverait-il alors? Tout reviendrait-il à l'ancien état de choses?

L'hon. M. FIELDING: Si les Etats-Unis changeaient un seul item de leur tarif de façon à nuire au commerce sur cet article en particulier, le Parlement du Canada pourrait changer son tarif sur un autre item particulier de façon à nuire au commerce sur cet article en particulier, et si, plus tard, un item après l'autre étaient changés et que tous les avantages de la convention fussent effacés, je suppose que nous reviendrions à l'ancien état de chose, et ce serait le cas d'être ce que nous étions auparavant (Page 2575.)

REGLEMENTS ALTERANT LA CONVENTION.

On tente de faire croire aux cultivateurs que les Américains vont être libres, une fois la convention en vigueur, d'en *altérer l'esprit et l'effet* dans un sens défavorable au Canada *au moyen de règlements.*

L'hon. M. Fielding a répondu d'avance à cette assertion erronée:

On a toujours fait reproche aux Etats-Unis (et parfois aussi à mon excellent collègue des Douanes) de ce que les règlements administratifs se trouvent en contradiction déplorable avec l'intention du législateur en matière tarifaire; c'est pourquoi nous avons cru devoir signaler la question à nos amis les Américains. Comme ces règlements peuvent être édictés à différents temps, il ne nous a pas été possible de les discuter dans leurs détails, mais nous avons pensé qu'il y avait lieu d'amener les deux parties à déclarer que nul règlement vexatoire ne devrait restreindre les heureux effets de cette convention bilatérale, et que les deux pays s'efforceront loyalement de faire bénéficier le commerce de l'esprit qui inspire la convention. La correspondance porte qu'advenant quelque règlement jugé vexatoire, chaque partie aura droit de faire des représen-

tions à ce sujet, et les deux parties s'engagent mutuellement à s'efforcer d'obtenir l'abolition de tout règlement constituant un légitime sujet de plainte. (Page 2567.)

L'INVASION DES PRODUITS AMERICAINS.

Les conservateurs cherchent à effrayer nos cultivateurs en disant que notre marché va être *envahi par les produits américains;* que les jardiniers, maraichers, cultivateurs de fruits et éleveurs de porcs seront réduits en faillite par suite de l'introduction des produits naturels des Etats-Unis au Canada.

Mais enfin comment faire accorder ces menaces fantastiques avec ce que l'hon. M. Foster le chef de la tribu des trembleurs a dit en imprimé, dans une composition laborieuse publiée dans le "Canadian Magazine" du mois de décembre dernier, intitulée: "La réciprocité — Pourquoi les Etats-Unis la veulent", par le très honorable *George E. Foster* — on suppose que c'était un cadeau de Noël à l'honorable monsieur — voici ses propres paroles vigoureuses:

Aucun homme sensé ne prédira un grand écoulement des produits naturels des Etats-Unis vers le nord.

MODIFICATION DE LA PREFERENCE.

Certaines personnes redoutent que cette convention ne modifie la préférence britannique et ne l'*amoindrisse*.

A ceux-ci nous indiquerons la réponse de l'hon. M. Fielding:

L'hon. M. FIELDING: Sans doute, en principe général, que la Grande-Bretagne soit intéressée ou non, tout droit qui sera abaissé en faveur d'un pays étranger quelconque, d'après notre politique bien établie, serait en même temps abaissé en faveur de la Grande-Bretagne, et il sera inséré dans la résolution que je vais avoir l'honneur de proposer, une clause déclarant que chaque fois que les droits seront abaissés, l'avantage en sera étendu à la Grande-Bretagne. En fait, ils ne sont que sur quelques produits alimentaires plus bas que le tarif de préférence, et il a des articles que la Grande-Bretagne ne nous envoie pas. Je crois cependant que si cet arrangement *était confirmé il amènerait ici et là un rajustement de notre tarif, afin que nous puissions maintenir, comme nous en avons la ferme intention, le principe de la préférence* britannique et que les concessions faites en vertu du tarif actuel puissent être maintenues sous le nouvel état de choses quand l'arrangement sera conclu. (Page 2576.)

D'ailleurs il y a deux façons d'interpréter la préférence, soit:

Comme un *avantage à l'Angleterre*, pour faciliter les importations de ses produits: c'est alors à elle d'y veiller

Comme un *avantage au Canada*, pour faciliter au consommateur canadien l'acquisition de ce qu'il veut acheter, *pour réduire les taxes*.

Dans ce cas, qu'importe au consommateur canadien que plusieurs producteurs profitent de cet avantage?

LES CAPITALISTES ANGLAIS.

Les tories prétendent qu'aussitôt la convention de réciprocité signée les *capitalistes anglais refuseront de mettre un sou dans les affaires du Canada.*

C'est une blague du *Star.*

Voici le texte d'une entrevue accordée par un financier important de Londres, M. Grenfell, beau-fils du distingué Gouverneur général du Canada en ce moment. M. Grenfell est un associé de la maison de banque Chaplin, l'agence canadienne de la première maison d'émission de valeurs canadiennes à Londres. Un cablôgramme reçu à Ottawa à la Chambre, prête à M. Grenfell les paroles suivantes qu'il a prononcées dans une entrevue:

Mon récent voyage au Canada m'a convaincu que les Canadiens se sont parfaitement rendu compte du progrès et de la prospérité que les manufactures canadienens ont acquis à l'aide de l'argent qui a été envoyé au Canada par des capitalistes anglais à un chiffre de plus de £30,000,000 par année. Je suis convaincu que la première chose qui a été prise en considération par les ministres canadiens a été de savoir si l'arrangement de réciprocité avec les Etats-Unis pourrait affecter les énormes capitaux engagés dans les affaires du Canada.

De grands bénéfices matériels découleront pour le Canada tant du côté des industries manufacturières que des industries agricoles de l'ouverture des marchés américains. La prospérité future du Canada sera largement basée sur la fermeté de l'industrie agricole et l'augmentation de valeur des fermes de l'Ouest qui découlera de la réciprocité sera une sûreté plus grande qu'on ne saurait le supposer pour les capitaux anglais. Les marchés libres et plus considérables que la réciprocité ouvrira aux fermiers de l'Ouest, occasionneront une demande plus grande pour les produits des manufactures de l'Est. Les hommes d'état canadiens ont profité de la situation.

Il semble qu'ils aient obtenu de splendides conditions pour le Canada en donnant en échange aux Américains ce que ces derniers pouvaient prendre simplement sans demander la permission au Canada, en abaissant leur tarif.

Les capitalistes anglais s'apercevront rapidement que de nombreux avantages commerciaux découleront de la convention de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis et ils seront très heureux de profiter des occasions d'engager leurs capitaux dans des affaires canadiennes sûres, c'est-à-dire de placer leurs capitaux à de gros intérêts tout en travaillant au développement de l'empire. (Page 4147.)

LES NATIONS FAVORISEES.

Les conservateurs cherchent à pallier leur mauvaise foi en disant:

"C'est vrai, nous aurions été disposés à conclure des arrangements avec les Etats-Unis.

"Oui! Avec eux peut-être serait-il encore avantageux de trafiquer sur un pied d'égalité.

"Peut-être y a-t-il un avantage à s'entendre.

"MAIS, mais:

"Cette atroce convention accorde à l'UNIVERS ENTIER les mêmes avantages qu'au Canada!

"Le Canada va être envahi par les marchandises concurrentes du monde entier, de toutes les nations jouissant du traitement de la nation la plus favorisée."

"Le Canada va être un dépotoir, suivant l'expression de M. Sifton."

HALTE LA!

Ne nous payons pas de mots. Il ne s'agit pas de l'univers entier et Sir W. Laurier s'est chargé de le prouver:

En ce qui concerne ces traités, "l'univers" comprend ici le Vénézuéla, la Suisse, la Suède, l'Espagne, la Russie, le Japon, le Danemark, la Colombie, la Bolivie (a-t-on jamais entendu parler d'aucun commerce avec la Bolivie?) l'Autriche-Hongrie et la République Argentine. Voyons donc ce que représente notre commerce avec ces pays:

L'année dernière, nous avons exporté en tout au Vénézuéla pour $14,000 de marchandises, et nous en avons importé pour $53,000, c'est-à-dire, pour un montant représentant le chiffre d'affaires de la première épicerie du coin. Et dans ces $53,000 de notre commerce avec le Vénézuéla ne se trouvent aucuns des produits naturels mentionnés dans la convention avec les Etats-Unis. De la Suisse nous avons importé pour $2,633,000 de marchandises, et nous en avons exporté pour $10,000, nos importations étant surtout des soies et des cotons et des produits manufacturés en soie et coton. Nos exportations en Suède, l'année dernière, se sont élevées à $111,000, et nos importations à $207,000, et il n'y a pas là pour un seul dollar de marchandises spécifiées dans la convention. Nous avons exporté l'année dernière en Espagne pour $61,000 de marchandises, et nous en avons importé pour $1,040,000. Ces importations comprenaient des fruits, mais il s'agissait d'oranges et de fruits des tropiques appartenant à une catégorie qui n'est pas mentionnée dans la convention. Avec la Russie, nos exportations se sont élevées l'année dernière à $69,000, et nos impor-

tations à $138,000, et je ne vois pas là un seul article relevant du présent arrangement. Avec la Norvège et la Suède nos exportations se sont élevées à $487,000 et nos importations à $168,000. Il y a là un peu de poisson, et la Norvège retirerait avantage de la clause concernant l'entrée du poisson en franchise et c'est là le premier article qui soit atteint. Il y a aussi un peu de commerce avec le Japon, mais peut-on vraiment s'imaginer que le Japon nous enverra jamais du blé, du beurre ou des céréales? Avec le Danemark nous avons fait quelques affaires, mais pas très considérables, nos exportations étant de $425,000 et nos importations de $86,000, et bien que le Danemark soit un pays exportateur de beurre, il n'est pas venu une seule livre de beurre danois au Canada. Avec la Colombie nos exportations ont été de $42,000 et nos importations de $28,000, mais il n'y avait rien de ce qui est mentionné dans l'arrangement. Quant à la Bolivie, nous ne faisons avec elle aucun commerce; nous n'en achetons rien et nous n'y exportons rien. Avec l'Autriche-Hongrie, nos importations ont été de $1,410,000 et nos exportations de $60,000. Les importations sont surtout des dentelles et des articles de ce genre. J'en arrive maintenant à la République Argentine. Nos exportations totales avec ce pays se sont élevées à $2,869,000, et nos importations totales à $2,181,000, mais je constate que nous n'avons pas importé de l'Argentine un seul article qui soit compris dans l'arrangement. C'est là, cependant, un pays producteur de blé et il en exporte; mais si jamais l'Argentine envoie du blé au Canada, je ne vois pas pour quelle raison le Canada n'enverrait pas à son tour, du blé dans l'Argentine, de sorte que cette objection tombe d'elle-même et peut être entièrement mise de côté. (Sir W. Laurier.)

D'ailleurs, on nous dit:

Vous permettez l'entrée au Canada de marchandises venant de l'Argentine, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et d'autres pays. Oui c'est vrai. Mais je tiens à dire que pendant de nombreuses années, dans le marché stable et libre de l'Angleterre, nous avons eu la concurrence de l'Argentine, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dans des conditions qui étaient moins favorables à nous et plus favorables à ces pays que s'ils avaient essayé de vendre leurs produits au Canada et nous avons pu maintenir avec avantage notre situation sur le marché anglais. En règle générale, nous avons pu obtenir de meilleurs prix pour tous nos articles, à l'exception des bestiaux, que l'Argentine. Pourquoi? Parce que la qualité de nos produits est meilleure et je n'hésite pas à dire qu'à l'avenir comme dans le passé, le fermier canadien instrait, renseigné, honnête, intelligent, pourra produire un meilleur article que l'Italien, l'Espagnol, le Portugais ou autres agriculteurs de l'Argentine. Nous savons par le passé que nous ne devons pas craindre la concurrence, et je ne crois pas que nous ayons à la redouter à l'avenir. (Hon. Fisher, page 4659.)

De plus, s'il nous faut une autre preuve de l'insignifiance de la participation des nations jouissant du régime le plus favorable à la convention de réciprocité, nous la trouvons dans l'article suivant par

lequel la ' zette de Montréal", saluait le 27 janvier 1911, la lecture de la convention:

L'arrangement nouveau a ses particularités. Comme ce fut le cas pour le petit traité de l'an dernier, les réductions pour ce qui regarde le Canada, équivaudront à un abaissement général du tarif. Les résolutions soumises au parlement déclarent que les avantages accordés aux Etats-Unis s'appliqueront à tous les pays étrangers qui ont dans leurs traités de commerce la clause "de la nation la plus favorisée," ainsi qu'à la Grande-Bretagne et aux colonies britanniques. En réalité, cependant, cela ne signifie pas grand'chose, *les Etats-Unis étant le seul pays en position d'exporter librement au Canada les produits en question...*

(DERNIERE NOUVELLE)

D'ailleurs à cet égard toute difficulté parait être aplanie par suite de la grande victoire remportée à la Conférence Impériale le 15 juin dernier par Sir W. Laurier qui a obtenu, avec l'appui du secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de l'Empire, Sir Edward Grey, que la Grande Bretagne négociât immédiatement avec les gouvernements étrangers pour faire concéder aux Dominions britanniques le droit de se retirer à leur gré des traités intéressant tout l'Empire.

Pour juger de la portée de cette victoire il suffit de lire l'appréciation suivante du CITIZEN d'Ottawa, journal conservateur:

"SI LE PROJET QU'A PASSE LA CONFERENCE IMPERIALE EST MENE A BONNE FIN, COMME C'EST PLUS QUE PROBABLE, UN DES PLUS FORTS ARGUMENTS CONTRE LA RECIPROCITE AVEC LES ETATS-UNIS SERA COMPLETEMENT ANNULE.

"L'opposition au pacte Taft-Fielding reposait son PRINCIPAL ARGUMENT en s'adressant aux cultivateurs, sur le fait que si les concessions étaient mutuelles entre le Canada et les Etats-Unis, TREIZE NATIONS DESIGNEES COMME LES NATIONS LES PLUS FAVORISEES jouiraient sur le marché canadien des mêmes avantages que ceux accordés aux Etats-Unis.

"La concurrence de ces pays quant aux produits agricoles n'est, EN TOUT CAS, PAS A REDOUTER, mais avec l'arrangement ratifié par la Conférence, le Canada ou n'importe quel Dominion aura la faculté d'ECHAPPER A LA CLAUSE DES

NATIONS LES PLUS FAVORISEES, à son gré. Autrefois les Dominions n'avaient rien eu à dire dans l'adoption de ces traités.

"IL SEMBLE QUE LA CONFERENCE IMPERIALE FACILITE LES VOIES POUR FAIRE DISPARAITRE LES PRINCIPAUX ARGUMENTS CONTRE LA RECIPROCITE, DU MOINS, DU COTE DES CULTIVATEURS."

Nous le répétons, cet aveu vient d'un journal conservateur de la Capitale, le Citizen, 17 juin 1911.

CE QUI ETAIT BON EN 1854, NE L'EST PAS EN 1911.

On nous dit.

"Eh oui, c'est très vrai la réciprocité pouvait avoir du bon en 1854, nous nions pas, mais maintenant, *le pays à grandi*, ça n'est plus la même chose."

Comme si ce qui fait du bien à une personne, ne peut pas en faire à deux.

D'ailleurs, libéraux, écoutez ce que disait George Brown en 1874 en discutant le traité qu'il avait négocié mais qui avorta:

"Je ne connais pas d'endroit où l'on peut trouver dans l'histoire du commerce un succès parallèle à celui-ci (traité de 1854) *surtout si l'on tient compte qu'une des parties dans l'affaire n'avait alors que trois millions d'habitants.*"

Maintenant cette partie a *six millions* et peut être *sept millions* d'habitants et on veut nous faire croire que l'affaire ne serait plus aussi bonne!

LES PRIX AUX ETATS-UNIS.

Les conservateurs disent:

"On trompe les cultivateurs, on leur fait croire qu'ils trouveront pour leur produits un prix plus élevé aux E.-U. qu'au Canada, c'est une fausseté. Les prix des E.-U. sont *plus bas* et le cultivateur Canadien *ne gagnera rien à aller y vendre.*"

Soit admettons la première partie! Mais, quant à la deuxième partie, prenons un exemple, celui que donne M. Guthrie, des cultivateurs de Guelph, Ont.

"Nous voulons dans mon comté le privilege de vendre à Buffalo

nos bestiaux et nos porcs aussi bien que les autres produits de nos fermes. Vous dites: A quoi bon, le marché de Buffalo est plus bas. Eh! bien, s'il l'est, en souffrons-nous? Nous vendrons alors sur le marché britannique, et ne toucherons ni à Buffalo ni à Chicago. Mon honorable ami nous dit que nous avons maintenant deux marchés, le marché indigène et le marché britannique, mais, quand cet arrangement sera mis en opération, nous aurons trois marchés, et celui que nous n'avons pas maintenant, mais que nous voulons obtenir, est de beaucoup le plus grand. Nous n'enverrons pas nos produits à Buffalo ou à Chicago à moins d'y obtenir de meilleurs prix que ceux que nous avons chez nous ou dans la mère patrie. Nos gens de l'Ouest n'enverront pas de bestiaux à Chicago à moins qu'ils n'y obtiennent de meilleurs prix qu'ailleurs. S'ils ne peuvent pas les obtenir, ils enverront leurs bestiaux dans l'est du Canada ou en Grande-Bretagne. Qu'y a-t-il d'antipatriotique ou de déloyal dans cette proposition? Comment les hommes d'affaires conduisent-ils leurs affaires? Si les prix sont bons à Buffalo, ils y envoient leurs marchandises; dans le cas contraire, ils les envoient ailleurs."

Les tories ne se ferment jamais à l'idée de liberté!

LE DILEMME CONSERVATEUR.

Les tories disent:

"Il n'y a pas de choix:

"Les cultivateurs ne vendront pas leurs produits *plus cher* aux Etats-Unis qu'au Canada.

Ou.

"S'ils peuvent les vendre plus cher aux Etats-Unis et s'ils les y vendent, le prix des articles de consommation augmentera au Canada."

Et ils se croisent les bras en s'écriant d'un air très fin.

LE VOILA LE DILEMME.

Pardon.

Ceci ne pourrait se produire que dans trois cas:

Si le Canada n'avait plus de terres à mettre en culture pour augmenter sa production. *Ce qui est contraire aux faits;*

Si la population agricole du Canada aussitôt la réciprocité passée

se croisait les bras et ne cultivait pas davantage. *Ce qui est une insulte à l'intelligence et au courage de nos cultivateurs;*

Si la demande de produits agricoles devenait tout-à-coup telle-ment forte, que le Canada n'y puisse pas suffire. *Ce que nient les mêmes toxics.*

LA DIMINUTION DE LA CHERTE DE LA VIE ET L'AUGMENTATION DES BENEFICES DES CULTIVATEURS.

Les conservateurs disent:

"Les libéraux soutiennent que cette convention douanière va permettre aux cultivateurs de vendre leurs produits *plus cher.*

"Les libéraux soutiennent également que cette convention *abaissera le prix* de la vie dans les grands centres.

"Les deux assertions sont *incompatibles.*"

Pardon, il n'y a pas incompatibilité.

Nous pourrions bien répondre en Irlandais, par une autre question:

"Pourquoi les conservateurs qui affirment que les cultivateurs ne vendront pas leurs produits plus cher font-ils signer à Montréal, des pétitions de protestation sous prétexte que cette convention augmentera le coût de la vie dans les grands centres?"

Mais il y a d'autres raisons à donner pour prouver qu'il n'y a pas incompatibilité.

D'abord, nous ne prétendons pas que le cultivateur vendra *tous ses articles plus cher.* Le prix des produits naturels est trop variable pour faire une assertion aussi large.

Mais nous disons que, *pour ceux qu'il vendra aux Etats-Unis il aura le bénéfice de l'abolition du droit.*

Dans l'intérieur du Canada, il aura l'avantage, par suite de la prospérité et de l'accroissement d'activité dues à la réciprocité, de vendre davantage, en plus grande quantité; et le bénéfice de sa culture sera augmenté *par suite de l'augmentation* des ventes.

Si la concurrence amène une diminution des prix au Canada, le cultivateur trouvera une compensation dans l'augmentation de la consommation; et son bénéfice final sera toujours accru, même s'il n'y a pas hausse particulière, et même si au contraire il se produit une réduction de prix *favorable au consommateur.*

On discutait à propos des fruits cette question de l'*accroissement* de la consommation par suite de la *réduction* de prix et un tory facétieux demandait :

"Le consommateur mangera-t-il deux fois plus, si les prix baissent de moitié ?"

A ceci, M. R. Smith répondit :

M. SMITH (Nanaimo) : Je n'ai aucune hésitation à donner une réponse. Je soupçonne qu'il mangerait trois fois autant de fruits qu'auparavant. Je puis très bien comprendre que beaucoup de pauvres gens aient de grandes difficultés à se procurer les aliments qu'ils désirent même en ce pays. Ils ont la stabilité du salaire contre l'augmentation des prix des articles dont ils ont besoin. Mais si cet arrangement est mis en vigueur et que les prix soient réduits, *je n'ai aucun doute que l'argent ainsi épargné serait dépensé pour un approvisionnement plus considérable des articles nécessaires de consommation* — une partie en fruits, une partie en boeuf, et ainsi de suite. A tout événement, la consommation va augmenter considérablement. Et le commerce qui réussit le mieux au monde n'est pas le commerce qui a une production restreinte et coûte cher, mais le commerce qui suit le principe adopté par les principaux hommes d'affaires d'Angleterre, celui d'une production maxima à un bénéfice raisonnable. (Page 7012.)

D'un autre côté, pour le consommateur, lorsqu'on dit que la convention diminuera la *cherté de la vie*, il ne faut pas en déduire que tous les articles diminueront de prix.

Il faut comprendre que certains produits auparavant inabordables, pour certains consommateurs, seront maintenant *à sa portée* et que du même coup, le *prix de l'existence sera réduit.*

Par exemple les primeurs, les fruits qui, d'après les règles de l'hygiène deviennent de plus en plus nécessaires à l'alimentation et à la santé, et que tant d'ouvriers ne peuvent se procurer qu'à la fin de la saison, quand ils sont fanés, passés ou gâtés, ils pourront de bonne heure les avoir *à un prix raisonnable* maintenant qu'il n'y aura plus de droits à payer ; les fruits en hiver, les salades, ils pourront en jouir sans obérer leur budget. *Ils vivront mieux pour le même prix et là sera le remède à la cherté de la vie.*

Voyons ces chiffres qui sont tirés du rapport du ministère du Travail sur les prix :

Prenons la viande, les porcs et les moutons. La viande a augmenté de 60 p. 100 en dix ans, le porc de 85 p. 100 en dix ans, les moutons de 40 p. 100 en dix ans, les pommes de terre de 100 p. 100,

les pommes de 30 p. 100, les pêches de 30 p. 100, les raisins de 30 p. 100; les produits laitiers, le fromage, le lait et les oeufs de 37 p. 100; les volailles de 85 p. 100; le poisson de toute sorte de 40 p. 100. Les produits alimentaires contenus dans cette liste ont augmenté pour les consommateurs en dix ans d'une moyenne de 40 p. 100.

C'était donc une chose très raisonnable pour le Gouvernement de saisir la première occasion d'arrêter l'augmentation dans le coût de la vie pour les consommateurs de ce pays en régularisant la congestion et la raréfaction du marché, au moyen de la soupape internationale de la réciprocité.

Tout le monde y trouve son compte.

Si le *marché canadien est encombré* le cultivateur peut vendre aux Etats-Unis et relever ainsi son bénéfice général sur ses produits.

Si le *marché canadien est rare*, le consommateur peut s'adresser aux Etats-Unis pour abaisser les prix des articles de ce qu'il consomme.

ET RECIPROQUEMENT.

Ce jeu de balance, résultant de la convention, permet au cultivateur de *tirer de ses produits le meilleur prix possible* et au consommateur de *tirer de son argent le meilleur profit possible.*

Tous deux y trouveront donc également un avantage.

Le cultivateur fait plus d'argent.

Le consommateur vit plus facilement.

C'est ce qu'il fallait établir.

VI

L'Epouvantail de l'Annexion.

Les Relations Commerciales et l'Intimité Politique.

La Loyauté à tant pour Cent.

L'Opinion du Gouvernement Anglais.

Réciprocité—Rebellion—Annexion.

Sir Wilfrid Laurier aux Américains.

Les Dissidents Libéraux.

L'Hon. Ed. Blake et l'Hon. H. S. Blake.

L'Hon. C. Sifton.

La Vraie et la Fausse Conservation.

MM. German et Lloyd Harris.

Sir Edmund Walker.

L'EPOUVANTAIL DE L'ANNEXION.

Les conservateurs agissant sur ce principe cher à leur ancien chef que le pavillon de la loyauté est un manteau facile pour couvrir toutes les vilénies, proclament que la réciprocité va être la fin du sentiment britannique au Canada ; que les facilités de commerce avec les Etats-Unis vont nous rendre de plus en plus américains ; enfin que la *réciprocité va amener l'annexion.*

Naturellement il ne faut pas en croire un mot, mais les agents tories exploitent ce qu'ils peuvent et la loyauté ou le loyalisme est leur article courant.

Quand les affaires marchent mal, quand la marchandise tory est difficile à placer, ils sortent leur drapeau, font leurs petits Dundonald et l'*agitent à deux mains.*

Qu'y a-t-il dans cette prétention que la liberté de commerce amènera l'annexion ?

EST-IL VRAI QUE LES RELATIONS COMMERCIALES AMENENT L'INTIMITE POLITIQUE ?

Jetons un coup d'oeil sur le commerce de l'Angleterre. Au cours des six dernières années, la moyenne de ses importations du Canada a été de £18,000,000, et la moyenne de ses exportations au Canada de £15,000,000. Puisque nous sommes une partie de l'empire, il va sans dire que ce commerce est patriotique et ne sent aucunement l'annexion, mais qu'a-t-elle fait à l'égard des Etats-Unis. Elle a importé pour £127,000,000 de marchandises de ce pays, *soit près de sept fois plus que du Canada,* et y a exporté pour £47,000,000, soit au delà de *trois fois plus qu'elle n'a exporté au Canada.*

La Grande-Bretagne a *importé d'Allemagne* pour £55,000,000, soit *trois fois le chiffre* de ses importations du Canada et ses exportations en Allemagne ont atteint le chiffre de £50,000,000, soit trois fois et un quart de plus qu'elle n'a exporté au Canada. Or, l'Angleterre est-elle exposée au danger d'être annexée à l'Allemagne ? Est-elle en voie de s'annexer aux Etats-Unis, parce qu'elle fait un énorme commerce avec ce pays ? Le commerçant anglais, l'expéditeur anglais qui font cet énorme commerce avec les Etats-Unis et l'Allemagne ne sont pas exposés à se voir reprocher leur manque de patriotisme. Or, nous, Canadiens, qui sommes citoyens de l'empire au

même titre que le commerçant et l'expéditeur anglais, au même titre que le citoyen au pays de Galles, de l'Ecosse, de l'Irlande ou de l'Angleterre, nous ne méritons pas, non plus, ce reproche. C'est insulter les Canadiens que de dire qu'ils seront influencés par leur commerce avec les Etats-Unis, quand nos concitoyens des Iles-Britanniques font avec ce même pays un commerce dix fois plus considérable que le nôtre, sans que leur patriotisme soit soupçonné.

LA LOYAUTE A TANT POUR CENT.

Il est vraiment scandaleux de voir toute cette clique parler de loyauté quand il s'agit simplement d'affaires.

Les gens qui parlent ainsi n'estiment peut-être pas qu'ils manquent de loyalisme en spéculant sur la récolte du coton aux Etats-Unis, se servant à cette fin de l'argent de notre peuple; elles ne croient pas manquer de loyalisme, les autres institutions financières qui prennent l'argent canadien pour le placer par millions aux Etats-Unis. En beaucoup d'endroits nos banques ne sont véritablement que des banques d'épargnes; si le cultivateur ou toute autre personne a besoin de $100 ou de $200, il lui faut s'adresser à un certain nombre de ses parents et de ses amis qui endossent son billet avant qu'il puisse obtenir de l'argent de cette banque. Pourtant, les banquiers risqueront des millions de dollars ainsi mis en dépôt pour en faire bénéficier les industries de nos voisins ou toutes autres industries étrangères.

M. Carvell disait en Chambre et n'a pas été contredit: Je me rappelle qu'en 1897-98 — je parle avec connaissance de cause — les banques des Provinces maritimes ont porté l'intérêt à 7 p. 100 payable tous les trois mois; lorsque je leur faisais observer l'injustice de cette décision, ils avouaient en toute franchise qu'ils pouvaient placer leur argent sur le marché de New-York, le prêter à un intérêt qui dépasserait 7 p. 100. Toutefois, cet argent, ils l'avaient obtenu des cultivateurs du comté de Carleton en ne payant à ces derniers qu'un intérêt de 3 p. 100. (Page 4746.)

De même, pourrait-on savoir comment M. Hugh Graham s'arrange pour éviter d'être déloyal à l'Empire quand il envoie en Nouvelle Angleterre des milliers d'exemplaires de son *Star* et reçoit en paiement des *dollars Yankee annexionnistes!*

La chose la plus curieuse dans ce cri d'annexion, c'est que les trois chefs conservateurs qui crient le plus fort dans cette campagne contre l'Annexion sont trois *Yankees réformés.*

Sir William Van Horne, originaire de l'*Illinois.*

M. H. Ames, originaire de l'Etat de *Massachussets.*

M. G. Perley, originaire du *New-Hampshire.*

Trop de zèle, chez ses néophytes!

Et ce sont ces mêmes individus qui nous prétendent qu'il ne faut pas croire aux déclarations du président Taft, quand il proclame ses sentiments amicaux pour le Canada et qui nous affirment gravement qu'un *Américain* ne peut pas parler en termes élogieux du Canada, *sans nourrir une arrière pensée.*

Eh bien, comment les croire?

L'OPINION DU GOUVERNEMENT ANGLAIS.

S'il y a quelqu'un d'intéressé à ce qu'il ne se produise pas de mouvement annexionniste, *ce sont bien les gouvernants de la Grande Bretagne.*

Or, que pensent-ils de l'arrangement? Voici ce que l'hon. M. Bryce, ambassadeur à Washington écrit à son gouvernement dans une dépêche du 22 janvier 1911:

D'après ce que je sais en ce moment, je suis porté à croire que les intérêts anglais ne sont pas sensiblement compromis. Au cours des négociations, je n'ai laissé échapper aucune occasion de rappeler aux ministres canadiens les égards qu'ils devaient avoir pour les intérêts de l'empire. En réalité, l'entente repose encore sur la conscience croissante qu'un tarif élevé, entre pays voisins dont les produits sont réciproquement échangeables, nuit aux deux pays et est contraire aux saines doctrines financières. En tant qu'elle dépasse ces bornes, la convention est probablement influencée et du moins sera publiquement justifiée et défendue aux Etats-Unis par la politique traditionnelle des Etats-Unis qui consiste à favoriser les rapports économiques avec les Etats de l'hémisphère occidental.

Qu'une telle politique n'est pas contraire au sentiment rapidement croissant de la fierté nationale et à l'importance internationale des populations de ces états et qu'elle n'y met pas d'entraves, voilà des vérités abondamment démontrées.

Pas plus au Canada que dans les répuoliques de l'Amérique auxquelles le gouvernement des Etats-Unis a cherché à étendre sa propagande panaméricaine, il ne semble y avoir d'apparence de cet échange plus libre des denrées qui amène des relations politiques plus étroites.

Et, c'est ce qui a fait dire à lord Haldane lorsque les lords ont voulu jouer de la corde patriotique et entamer le grand air de l'annexion :

"Le gouvernement britannique se réjouit de la convention avec les Etats-Unis parcequ'il est convaincu que le Canada en tirera une source de prospérité et que le plus sûr moyen d'attacher le Canada à l'Empire est de le rendre prospère."

UN PEUPLE CONTENT EST UN PEUPLE FIDELE.

Mais c'est de l'histoire cela. Arrêtons-nous y une minute.

RECIPROCITE — REBELLION — ANNEXION.

Si l'on veut se rendre bien compte de l'effet de la réciprocité sur le loyalisme du peuple il faut lire les *Lettres et Journal de Lord Elgin*, par Waldron, lorsqu'il était notre gouverneur-général, en 1854, et travaillait pour inculquer aux autorités de la métropole la nécessité de travailler pour obtenir la réciprocité.

"Combien de temps, dit-il, cela durera-t-il encore? Je suis convaincu que je pourrais faire passer sans encombre au Canada les écueils de la transition et rendre plus sûr que jamais le lien qui nous unit, si je pouvais seulement dire au peuple, que, en ce qui regarde les conditions de prospérité matérielle, les Canadiens vont être élevés au même niveau que leurs voisins. Mais si on ne fait pas cela, si on n'obtient pas pour nous la liberté de navigation et la réciprocité de commerce avec l'Union, on peut s'attendre, je crains, aux pires événements, et avant longtemps."

Et il écrit à Lord Grey, au Colonial Office, en lui donnant la recette pour triompher du mouvement canadien annexionniste:

"Quant à ces colonies, vous devez leur permettre de tirer le meilleur parti possible de leur voisinage avec les Etats-Unis, afin qu'elle n'aient pas à être mécontentes en comparant leur condition et celle de leurs voisins."
(Page C 1)

Et un peu plus loin, Lord Elgin écrit à Lord Grey:

"Vous avez une belle occasion. Obtenez-nous la réciprocité et je vous prédis qu'avant peu vous pourrez montrer avec satisfaction cette colonie, jusqu'alors turbulente, comme une preuve *de la tendance du gouvernement autonome et de la liberté de commerce à amener le contentement et le progrès matériel*". (Page 102.)

La réciprocité est un instrument de prospérité et un encouragement à la loyauté. Voilà ce qui ressort de la correspondance de ces grands hommes d'État anglais.

D'ailleurs au Canada, qui parle d'annexion.

Personne sauf les tories!

Jamais un libéral ne s'occupe de cette question.

Par contre les conservateurs colportent tous les discours annexionnistes des Etats-Unis; ils font les honneurs de leurs journaux aux portraits des annexionnistes en vue; publient leurs discours avec en-têtes et illustrations et répandent dans le peuple leurs idées.

La presse tory est le véhicule canadien de l'agitation annexionniste.

C'est une curieuse façon de combattre. On se demanderait réellement s'il n'y a pas quelque chose là-dessous et si la presse bleue n'est pas une peu à la solde de ces annexionnistes auxquels elle consacre tant d'espace?

Dans tous les cas la position des libéraux à l'égard des annexionistes est bien claire et tranchée et fait un contraste frappant avec la conduite équivoque de la presse tory.

SIR W. LAURIER AUX AMERICAINS.

Sir W. Laurier dans la péroraison de son magnifique discours parlementaire sur la Réciprocité a dit aux Américains:

"Rappelez-vous que si vous avez fondé une nation en vous séparant de la mère patrie, nous, Canadiens, avons entrepris d'en fonder une sans nous séparer d'elle: rappelez-vous que dans cette tâche nous sommes déjà très avancés; que nous avons nos institutions, une entité comme peuple, et tout ce qui constitue une patrie, et qu'à cette patrie nous sommes tout autant dévoués que vous l'êtes à la vôtre.

"Rappelez-vous que le sang qui coule dans nos veines vaut tout autant que le vôtre; que si vous êtes un peuple fier, nous le sommes autant que vous, bien que nous ne soyons pas aussi nombreux, et que nous préférerions la mort à la perte de notre existence nationale.

"Si mes amis les Américains étaient à portée de ma voix je leur dirais: Il y a un spectacle encore plus noble que celui d'un continent uni, un spectacle qui étonne tout le monde par sa nouveauté et sa grandeur, le spectacle de deux peuples vivant l'un à côté de l'autre,

sur une frontière de près de 4,000 milles de longueur, frontière à peine visible en plusieurs endroits, sans un canon montrant sa gueule menaçante à l'autre côté de la frontière, sans une forteresse d'un côté ni de l'autre, sans aucun armement, mais vivant en harmonie, dans une confiance mutuelle, et sans aucune autre rivalité qu'une généreuse émulation dans le commerce et les arts de la paix.

"Au peuple canadien je dirai que s'il nous est possible d'établir des relations de ce genre entre ce peuple jeune et grandissant et la puissante république américaine; le Canada aura rendu à la vieille Angleterre, la mère de ces nations, et à toute l'empire anglais, un service sans égal dans ses effets immédiats et surtout dans ses conséquences au point de vue de l'avenir." (Débats 1910-11, p. 4994.)

LES DISSIDENTS LIBERAUX.

Les conservateurs exploitent avec une vertueuse indignation certaines divergences d'opinion qui se sont produites entre libéraux tant à l'égard de la valeur économique de la réciprocité que de sa portée nationale.

Nous ne nions pas que ces divergences se soient fait jour et nous prétendons qu'elles sont tout à l'honneur du parti libéral *où les membres conservent leur libre arbitre sans être tenus à une pitoyable servilité.*

Que des membres d'un parti au pouvoir, *renoncent aux avantages* qu'ils peuvent tirer *de leur allégeance* pour obéir aux dictées de leur conscience, cela prend une force d'âme dont un tory ne serait jamais capable!

Quel spectacle nous offrent-ils au contraire.

C'est pitoyable:

Au début quelques-uns, surtout les torys de Québec, comprenant tout l'avantage que notre province retirera de la réciprocité, refusaient de se laisser enrégimenter dans l'opposition à la convention.

Mais cela a peu duré.

Le whip conservateur a vite ramené dans le devoir les roquets récalcitrants; on leur a montré le gâteau futur à partager *si on fait tomber Laurier,* la curée possible, et tout le monde est rentré dans l'ordre.

Voilà la différence entre les deux partis.

Des dissidents nous parlerons donc *avec tous les égards* auxquels doivent prétendre d'anciens amis qui ont leurs raisons pour n'être pas de notre avis.

L'HON. ED. BLAKE ET L'HON. H. S. BLAKE.

Mais ces raisons, *nous avons le droit de les faire connaître.*

Prenons d'abord le premier dissident dont on invoque le nom, l'hon. Edward Blake dont on cite à tort et à travers la lettre de 1891 condamnant l'Union Commerciale.

Il ne faut pas oublier que cette lettre a été écrite par M. Blake, en 1891, au sujet d'une proposition radicalement différente de celle qui nous est soumise. Il s'agissait alors de réciprocité absolue, ou d'union douanière et actuellement nous demandons une convention douanière très restreinte. En 1891, il s'agissait d'un traité formel, liant les parties contractantes, et aujourd'hui on nous soumet un arrangement que le Canada et les Etats-Unis peuvent maintenir ou rompre à leur gré.

L'opinion émise par M. Blake, pour lequel tous les libéraux professent le plus profond respect, n'a aucun rapport avec la question qui nous occupe, bien qu'elle put et dut avoir des rapports avec la question débattue à l'époque où sa lettre a été écrite.

Mais puisqu'ils en sont là, les tories, pourquoi ne citent-ils pas la lettre que vient d'envoyer au "Globe" le frère même de l'hon. Edward Blake, l'hon. S. H. Blake, vice-chancelier de l'Université d'Ontario, lettre qui à la suite de quelques observations de nature générale sur ce projet, finit par ces remarques que nous livrons aux méditations du public:

> C'est toujours une tâche répugnante pour moi de constater que tant de gens commencent aujourd'hui à faire figurer la question de l'intégrité de l'empire britannique au programme du tarif, des relations commerciales, de la préférence, etc., comme si de légers remaniements des taxes douanières jugés nécessaires dans l'intérêt soit de l'Angleterre soit du Canada étaient de nature à rompre les liens qui nous rattachent à la métropole et à nous faire tomber au rang infime de gens qui ne désirent le maintien de cette union qu'en raison des avantages matériels qui en peuvent découler. .

L'HON. C. SIFTON.

De l'hon. M. Sifton nous ne dirons rien; sinon, que ses intérêts ont changé et *avec eux sa politique*

Tant qu'il porta son intérêt sur les affaires de l'Ouest, il fut l'apôtre le plus actif de la réciprocité.

En 1895 il appuyait à la Convention Libérale la résolution de réciprocité.

En 1897, lorsque se préparait le nouveau tarif, il était en faveur de la réduction des droits sur les articles dont l'Ouest a besoin et prêchait la mesure la plus large possible de réciprocité

En 1902, quand l'hon. M. Tarte lança son mouvement pour réviser le tarif et relever les droits douaniers contre les Américains, il n'eut pas d'ennemi plus acharné que l'hon. M. Sifton. Après sa sortie du cabinet, l'hon. M. Tarte a constamment accusé M. Sifton d'avoir été l'*homme qui avait persuadé à Sir W. Laurier de le mettre dehors* parcequ'il voulait, lui, Tarte, tenir tête aux Américains, tandis que M. Sifton était disposé à leur faire toutes les concessions pour obtenir des faveurs pour l'Ouest.

Maintenant tout est changé.

L'hon. M. Sifton est millionnaire, il regorge de parts dans les chemins de fer et les manufactures, il possède des chevaux de prix et le seul conseil qu'il trouve à donner aux cultivateurs de Québec *c'est de ne pas envoyer leur foin aux Etats-Unis parcequ'on en a besoin en Canada.*

Nous ne voulons pas éplucher les recommandations égoïstes de l'hon. M. Sifton.

Cependant, comme il est président de la Commission de Conservation, créée par ce gouvernement, et comme il se permet de mêler la conservation des ressources naturelles à cette affaire et prétend que cette conservation peut souffrir de la réciprocité, nous tenons à rétablir les faits :

LA VRAIE ET LA FAUSSE CONSERVATION

La conservation de nos richesses forestières, par exemple, ne signifie pas la défense d'abattre aucun arbre au Canada ; cela signifie l'abattage des arbres qui ont atteint la taille pour être abattus et la préservation de ceux qui ne sont pas encore bons à abattre, contre les influences destructives du feu, des insectes et des autres ennemis de nos forêts. Si la conservation signifie que nous devons mettre un terme à l'exploitation de nos forêts, que nous devons conserver nos

arbres jusqu'à ce qu'ils tombent de vetusté et pourrissent sur le sol pour devenir le receptacle d'insectes nuisibles à nos bois et pour être un aliment à l'incendie des forêts, alors la conservation signifie mettre un terme à l'utilisation de nos richesses forestières. Mais elle ne signifie rien de tout cela. La conservation veut dire que nous régulariserons l'abattage de nos arbres, qu'on ne coupera aucun arbre trop petit pour être coupé, qu'aucun arbre abattu ne détruira d'autres arbres autour de lui, que lorsque les cimes et les débris des arbres abattus seront laissés dans la forêt, on en prendra soin de façon que le feu ne s'y mette pas pour engendrer ces incendies destructeurs qui sont les pires ennemis destructeurs qui sont les pires ennemis de nos forêts. La conservation signifie que nous combattrons la destruction causée par les insectes, ces fléaux de nos bois, qu'on ne permettra pas au feu de se propager, qu'il ait été mis par les colons, les chasseurs, les trappeurs ou par les chemins de fer. La conservation des forêts comprend la mise à part de réserves forestières, pour conserver les sources de nos provisions d'eau, de nos cours d'eau, afin de pouvoir se procurer de l'eau pour les opérations agricoles et industrielles. Nous avons prévu tout cela. Nous savons très bien comment conserver nos richesses naturelles. La règlementation de toutes ces questions relève du Parlement canadien et c'est seulement, si le Parlement manquait à son devoir sur ce point, que nos richesses naturelles pourraient être appauvries.

MM. GERMAN ET LLOYD HARRIS.

Parmi les députés libéraux, il y a eu deux autres défections que nous allons expliquer :

M. German, député de Welland, la région des fruits, dont les électeurs craignent la concurrence des pomiculteurs américains, tandis que les pomiculteurs américains redoutent leur concurrence et M. Lloyd Harris, de Brantford, dont il suffit de donner d'après le "Parliamentary Guide" les qualités, pour expliquer sa désertion. Le Guide dit : "Capitaliste, président Brantford Screw Co., Canada Glue Co., vice-president Canada Starch Co., Manufacturers Life Insurance Co., Brantford and Hamilton Electric Co.; directeur Dominion Power and Transmission Co., Underfeed Stoker Co., of America; Trust and Guarantee Co.; vice-président pour Ontario de l'Association des Manufacturiers Canadiens en 1906.

Et le biographe ne dit pas quelle proportion d'actions M. Harris a conservée dans la puissante compagnie Massey-Harris, qui contrôle l'industrie des instruments aratoires au Canada; laquelle compagnie a été formée par la fusion de la maison Harris, de Brantford avec la maison Massey, de Toronto.

Ce sont donc trois cas où l'intérêt particulier paraît être la raison déterminante du vote.

Aux électeurs libéraux de demander jusqu'à quel point, en leur âme et conscience, nos ex-amis sont parvenus à se persuader que les intérêts particuliers de chacun d'eux concordent avec l'intérêt général du pays.

SIR EDMUND WALKER.

On exploite aussi contre la réciprocité le nom de Sir Edmund Walker, président de la Banque de Commerce et ami reconnu du gouvernement. Sir Ed. Walker pense que le libre-échange de nos produits naturels avec les États-Unis accroîtra l'influence américaine en Canada et amoindrira notre loyauté.

Et cependant, Sir Edmund Walker et les banquiers canadiens s'arrogent le droit, qu'on ne leur discute pas, de prêter aux Américains *millions sur millions* du capital canadien, même lorsqu'on refuse aux Canadiens d'étendre leur crédit et où qu'on leur demande de réduire leur découvert.

S'il n'est pas déloyal pour Sir Edmund Walker de prêter de cette façon *notre argent à nos concurrents américains,* voudrait-il nous expliquer comment il en vient à la conclusion que c'est de la trahison pour un cultivateur canadien de vendre son beurre et ses oeufs à un marchand de New-York sans payer de droits ou d'acheter une charrue Yankee avec une réduction dans le tarif canadien?

Voilà en quoi consiste les dissidences dont font tant de cas les tories.

Et on voit qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter, quand les intéressés, les cultivateurs, qui eux savent à quoi s'en tenir, *demandent la réciprocité.*

Mais, dit-on, c'était bon en 1879, ce n'est plus bon maintenant:

En 1879 nous exportions à peu près $25,000,000 de produits aux États-Unis.

Les conservateurs disaient que les droits étaient trop lourds à payer.

En 1911 nous exportons presque cinq fois plus ($115,000,000) et les droits à payer sont cinq fois plus lourds.

Et on nous dit que les cultivateurs avaient le droit de se plaindre en 1879; mais qu'ils n'ont pas ce droit en 1911.

Est-ce assez ridicule?

CONCLUSION.

La Foi dans le Canada.

La Lâcheté Protectioniste.

Menteur Public.

L'Exploitation des Sentiments de Race et de Croyance des Canadiens-Français.

Le Canada, Etoile Lumineuse du Siècle.

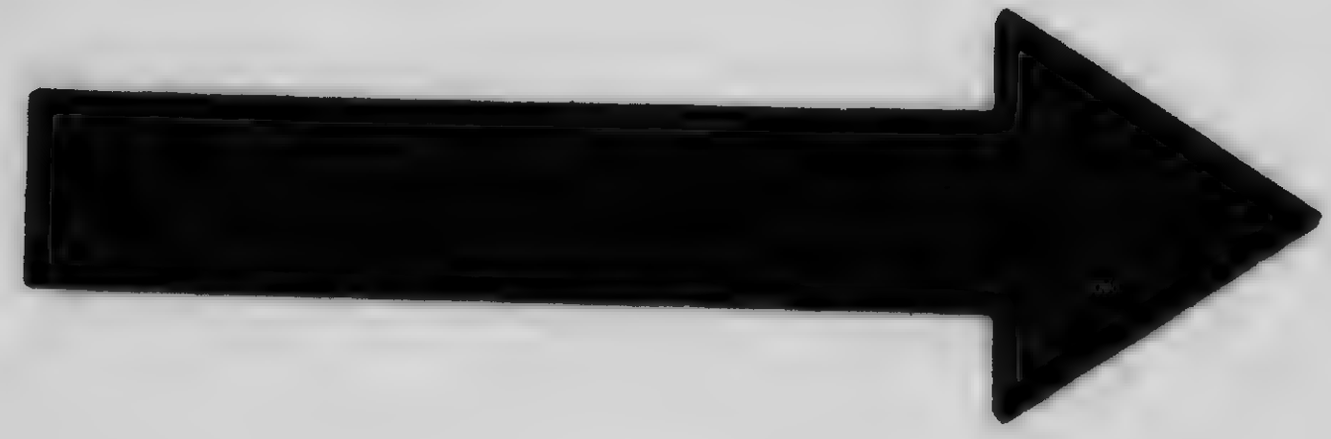

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

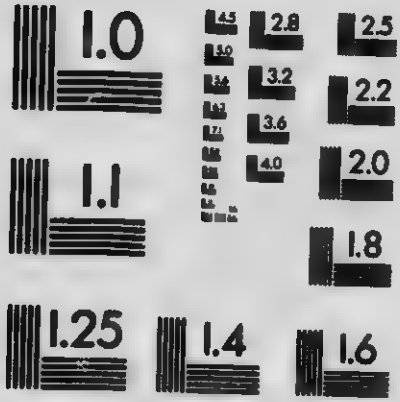

APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Et maintenant nous nous résumons.

La convention de réciprocité négociée par les honorables Fielding et Paterson constitue la réalisation *du voeu le plus cher* de notre population agricole, qui forme les soixante trois centièmes du peuple du Canada.

Elle est destinée à faire renaître un état de choses heureux dont le Canada a déjà ressenti les bons effets et dont le souvenir est resté dans tous les esprits.

C'est l'abolition des *entraves imposées* à notre commerce avec les Etats-Unis.

C'est l'ouverture d'un marché de cent millions d'âmes.

C'est un mouvement d'affirmation et de fierté nationale.

C'est la proclamation au monde entier que:

Le Canada ne craint pas la concurrence à armes égales.

LA FOI DANS LE CANADA.

Comme l'a déclaré l'hon. M. Fielding: en passant cette convention nous affirmons notre foi

Dans la *Virilité* et

Dans l'*Intelligence* du Canada.

Il dit:

Je suis prêt à soutenir partout à la tribune populaire que la réciprocité en matière de produits naturels a figuré au programme politique de tous les partis au Canada, et qu'il n'était nullement besoin de statistique à l'appui de ce système. Notre croyance à la réciprocité en matière de produits naturels reposait sur notre foi dans les ressources du Canada, les conditions de notre sol et notre climat, l'intelligence de notre peuple et nous nous disions: d'après la règle commerciale ordinaire, s'il était possible de donner à cette intelligence, à cet excellent sol, à ce bon climat septentrional, et aux produits de tout cela, le vaste marché d'un peuple de 90,000,000 d'habitants sur ce continent, ce serait une véritable aubaine pour le Canada. (Page 7110.)

L'opposition de nos adversaires est basée sur les sentiments contraires, sur les sentiments les plus bas, ceux de la *crainte* et de la *lâcheté*.

Et l'hon. M. Fielding a donné très justement l'explication de ce phénomène quand il s'est écrié:

"LE FAIT EST QUE LA PROTECTION COMME LA CONSCIENCE, NOUS REND LACHES."

Paroles typiques qu'il commentait ainsi:

Si une fabrique canadienne et une fabrique américaine s'installaient sur les rives du Niagara, pour entreprendre la fabrication des glaçons, je suis convaincu qu'elles se croiraient mutuellement ruinées, si elle apprenaient que les produits de la fabrique rivale devaient être admis sur l'autre côté de la frontière. On cherche à effrayer nos cultivateurs en leur disant que cet arrangement leur sera préjudiciable, et de l'autre côté, les adversaires de la convention jouert le même jeu auprès des cultivateurs américains.

(Page 7118.)

Non, le Canada n'a pas les peurs des tories.

Le Canada n'a pas peur que le libre échange dans les produits manufacturés *succède fatalement* au libre échange dans les produits manufacturés.

Le Canada qui a victorieusement résisté sur ce point aux *Républicains*, saura non moins courageusement résister aux *Démocrates*.

Les loups auxquels crie l'hon. M. Foster, ne font plus peur.

S'il arrivait que les Américains mécontents de la réciprocité, la dénonçassent un jour pour revenir au ***haut tarif***, les Canadiens sauraient se retourner comme ils l'ont fait quand il a fallu passer du tarif Dingley au tarif McKinley.

Il n'y a pas de laches parmi nous!

Les lâches sont ceux qui au lieu d'envisager les faits bien en face crient toujours à la conspiration et à la trahison.

Les lâches sont ceux qui ne peuvent rien accepter ni approuver sans arrière pensée.

C'est les *Nationalistes* qui énervent l'esprit public à de puériles machinations; et qui, victimes des cauchemars qu'ils nourrissent, des fantômes qu'ils ont édifiés, des petits complots qu'ils ourdissent, condamneraient *s'ils le pouvaient* le peuple canadien à l'inaction par *peur de son ombre.*

M. Henri Bourassa, partisan de la réciprocité, ayant écrit une brochure pour l'approuver, ne s'est-il pas avisé après coup de déconseiller sournoisement au peuple d'en profiter parceque c'était *une machination de l'Angleterre!*

Le mensonge a été dénoncé publiquement dans la Chambre des Communes et M. Bourassa y a acquis cette appellation lapidaire dont il est lui-même le créateur, celle de

MENTEUR PUBLIC.

(Presse associée canadienne)

Londres, 15 février. — La convention de réciprocité projetée entre le Canada et les Etats-Unis est encore venue sur le tapis aujourd'hui. Le Gouvernement fut interpellé au sujet de la déclaration attribuée à Henri Bourassa, leader nationaliste à l'assemblée législative de Québec, suivant laquelle le gouvernement anglais aurait encouragé le Gouvernement canadien à conclure un traité de réciprocité avec les Etats-Unis.

Le premier ministre Asquith a repondu: "Cette affirmation est entièrement dénuée de fondement." Le premier ministre a aussi nié que l'ambassadeur Bryce se fût occupé activement à faire aboutir les pourparlers.

Et notez bien que ce même M. Bourassa qui insinuait ainsi que le gouvernement canadien nous sacrifiait aux intérêts britanniques fait campagne contre Sir W. Laurier, *en faveur de M. Borden*, qui, répondant en pleine Chambre à l'hon. M. Fielding lorsque celui-ci déclarait que la convention avait été conclue en tenant compte des intérêts réciproques du Canada et des Etats-Unis, s'écriait:

"Je suis entièrement d'accord avec lui sur ce point, mais je lui ferai remarquer que NOUS DEVONS AUSSI CONSIDERER NOS RELATIONS AVEC LES 400,000,000 D'INDIVIDUS QUI VIVENT COMME NOUS SOUS LE DRAPEAU BRITANNIQUE". (R. L. Borden, page 2613.)

L'EXPLOITATION DES SENTIMENTS DE RACE ET DE CROYANCE DES CANADIENS-FRANÇAIS.

Pour racheter ces écarts et faire leur cour à M. Bourassa, les bons tories qui l'entourent mettent dans leur lutte une telle ardeur, qu'ils ne reculent devant aucun moyen et qu'ils condescendent à adopter les méthodes qu'ils ont si longtemps attribuées aux libéraux et *dont ils leur ont tellement reproché l'emploi.*

Ils demandent aux Canadiens-français de rejeter la réciprocité *pour l'amour de leur langue et de leur foi,* pour la sauvegarde de leurs privilèges dans la Confédération.

C'est le *Star* qui a le premier donné cours à cette palinodie.

Et toute la clique qui suivant le mot de l'Empereur Romain "*désirerait que les Canadiens-français n'eussent qu'une seule tête pour l'étouffer plus aisément*" s'apitoie hypocritement sur la

risque que courent nos compatriotes dans le cas où la réciprocité jetterait à terre l'*édifice de la Confédération.*

Nous protestons contre cet usage que l'on veut faire de la Constitution pour tenter de mener les Canadiens par le bout du nez.

Les Canadiens-français savent ce qu'ils doivent à la Constitution qui les régit, mais ils savent aussi qu'*il n'est pas au pouvoir* de ceux qui veulent l'exploiter pour leur forcer la main, d'y rien changer.

Les Canadiens-français sont fidèles à la Constitution non pas seulement à cause des privilèges qu'elle leur assure, *mais à cause de la situation générale qu'elle procure au pays tout entier.*

Ils ont un esprit plus large que celui auquel le "Star" tente aujourd'hui sournoisement de faire une cour insidieuse.

Les PARTICULARISTES, ce sont les esprits égoïstes dont le *Star* est le porte-parole et qui ne rêvent qu'une chose, emplir leurs poches et leurs coffres, affamer le consommateur et pressurer le cultivateur.

En tout cas, ce ne sont pas les Canadiens-français qui mettront jamais en danger la Constitution.

Cette constitution elle ne pourra tomber *que si les Canadiens Anglais l'abandonnent et la désertent.*

Est-ce à dire que si la réciprocité est adoptée, ceux-ci vont reprendre le cri du *Mail* dans l'affaire Riel et amener le drapeau du Canada confédéré, pour faire flotter à nouveau l'ancien drapeau de Downing Street?

On le dirait vraiment.

Mais non, tout cela c'est du jeu pour la galerie, on essaie de suborner les Canadiens-français par tous les moyens, flatterie et menaces.

On ne réussira pas.

Les Canadiens-français savent ce qu'ils veulent.

Ils veulent commercer librement, *avec l'Angleterre si ça leur plait, avec les Etats-Unis quand ça leur plait.*

ET CELA N'A RIEN A VOIR AVEC LEUR LANGUE ET LEURS LOIS.

LE CANADA ETOILE LUMINEUSE DU SIECLE.

C'est la bonne fortune du Canada d'avoir été l'*initiateur des grands mouvements de ce siècle* naissant et c'est bien à juste titre que Sir W. Laurier a proclamé:

"LE XXe SIECLE SERA LE SIECLE DU CANADA"

Parole vraiment prophétique!

En 1907, l'hon. R. Lemieux pouvait dire avec justesse et élégance que le traité franco-canadien avait été le premier pas fait dans cette entente entre nos deux anciennes mères-patries, qu'on a appelée l'*Entente Cordiale* et qui assure la paix de l'Europe.

Aujourd'hui l'histoire se répète.

A peine la convention de réciprocit tait-elle signée à Washington, que la Grande Bretagne et les ats-Unis, qui semblaient attendre ce signal, se serraient une bonne fois la main, et donnaient au monde le signal émouvant de deux grandes nations s'unissant loyalement pour jeter LES BASES D'UNE PAIX IRREVOCABLE conviant à leur union, pour la paix et l'intégrité du monde, cette autre nation qui nous est chère: LA FRANCE.

Personne ne niera que le rapprochement commercial du Canada et des Etats-Unis n'ait été l'amorce de ce *merveilleux mouvement politique*, le plus grand qui se soit produit dans le monde depuis la Sainte Alliance du siècle dernier contre un Empereur insatiable.

Ici encore le Canada se trouve à l'origine de ce grand événement et remplit son rôle d'

ETOILE LUMINEUSE DU SIECLE.

Et à qui en revient la gloire?

A qui, sinon à l'homme de génie qui depuis quinze ans conduit d'une main habile et sûre le Canada à son admirable destinée!

Et, en présence de ces faits, aucun Canadien patriote, aucun Canadien de coeur, n'hésitera à souhaiter du fond du coeur:

VICTOIRE ET LONGUE VIE

à

SIR WILFRID LAURIER.

INDEX

PAGE

LA RECIPROCITE AVEC LES ETATS-UNIS 1
Tout le monde demande la réciprocité 3

CHAPITRE I.

Historique de la réciprocité 7
La rupture 8
Les essais des conservateurs 8
Les essais des libéraux 9
Les pélérinages à Washington 10
Les deux partis en faveur de la réciprocité 12
Les échappatoires 13
L'hon. M. Foster toujours partisan de la réciprocité 15
Assertions erronées de l'hon. C. Sifton 16
Les négociateurs 17
Le mandat 19
Le plébiscite 22
Le respect du voeu populaire 23
Pourquoi ne pas attendre les démocrates? 24
Le subterfuge 26

CHAPITRE II.

Le premier mouvement 29
Les Nationalistes approuvent 31
Les prédictions conservatrices 32
Les jérémiades de Sir W. Van Horne 33
Traité secret 34
La consultation préalable 35

CHAPITRE III.

Notre meilleur client 39
Les avantages de la convention 39
Le gain est pour le Canada 40
Le Canada est plus à même d'exporter 41
Le dégrèvement des taxes 42
Suppression de la balance adverse du Commerce 42
Les ouvriers approuvent la convention 43
L'opposition américaine 43
La preuve évidente de l'excellence de la convention 44
Liberté pour tous 45

CHAPITRE IV.

La réciprocité et la province de Québec 49
Exportations de Québec 50
Droits supprimés 51

PAGE

Le bénéfice de la suppression du droit 53
La preuve 53
La concurrence américaine 54
L'avenir de Québec 54

CHAPITRE V.

Reproches faits à la convention 59
Le prétendu pillage des ressources naturelles 59
Le détournement du commerce 59
Opinion de Sir Dan. Mann 60
La faculté de transit 61
L'indépendance du tarif 62
Règlements altérant la convention 63
Invasion des produits américains 64
Modification de la préférence 64
Les capitalistes anglais 65
Les nations favorisées 66
Ce qui était bon en 1851 ne l'est pas en 1911 68
Les prix aux Etats-Unis 68
Le dilemme conservateur 69
La diminution de la cherté de la vie et l'augmentation des bénéfices des cultivateurs 70

CHAPITRE VI.

L'épouvantail de l'annexion 75
Les relations commerciales et l'intimité politique 75
La loyauté à tant pour cent 76
L'opinion du gouvernement anglais 77
Loyauté—Rébellion—Annexion 78
Sir W. Laurier aux Américains 79
Les dissidents libéraux 80
L'hon. Ed. Blake et l'hon. H. S. Blake 81
L'hon. C. Sifton 81
La vraie et la fausse conservation 82
MM. German et Lloyd Harris 83
Sir Edmund Walker 84

CONCLUSION:

La foi dans le Canada 89
La lâcheté protectionniste 89
Menteur public 91
L'exploitation des sentiments de race et de croyance des Canadiens-Français 91
Le Canada, étoile lumineuse du siècle 93